

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVIII^e ANNEE. - N° 93

MARDI 1^{er} DÉCEMBRE 2009

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2009

	Pages
CONSEIL DE PARIS	
Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil Municipal, les lundi 14, mardi 15 et mercredi 16 décembre 2009	2951
Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil Général, les lundi 14 et mardi 15 décembre 2009	2951
MAIRIES D'ARRONDISSEMENT	
Caisse des Ecoles du 11^e arrondissement. — Délégation de la signature du Maire du 11 ^e arrondissement, Président de la Caisse des Ecoles (Arrêté du 23 novembre 2009)	2951
VILLE DE PARIS	
Désignation des membres du jury appelé à sélectionner le maître d'œuvre pour le relogement du centre d'accueil d'urgence Saint Vincent de Paul, ZAC de la Porte des Lilas, rue Paul Meurice, à Paris 20 ^e (Décision du 22 octobre 2009)	2952
Extension du tramway T3. — Fixation de la composition de la Commission de règlement amiable chargée de l'examen des demandes d'indemnisation des entreprises situées le long du tracé du tramway (Arrêté du 24 novembre 2009)	2952
Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de la Voirie et des Déplacements) — (Arrêté modificatif du 4 novembre 2009)	2953
Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction du Patrimoine et de l'Architecture) (Arrêté du 25 novembre 2009)	2954

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats déclarés reçus au concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris grade adjoint technique principal de 2^e classe spécialité maintenance des bâtiments ouvert à partir du 7 septembre 2009 pour cinq postes 2959

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats déclarés reçus au concours externe pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris grade adjoint technique principal de 2^e classe spécialité maintenance des bâtiments ouvert à partir du 7 septembre 2009 pour cinq postes 2959

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2009-102 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans diverses voies du 6^e arrondissement (Arrêté du 20 novembre 2009) 2959

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2009-101 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans les rues de Buci et de Bourbon le Château, à Paris 6^e (Arrêté du 20 novembre 2009) 2959

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2009-102 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans plusieurs voies du 10^e et 19^e arrondissements (Arrêté du 20 novembre 2009) 2960

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2009-097 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique dans deux voies du 13^e arrondissement (Arrêté du 24 novembre 2009) 2960

DEPARTEMENT DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction du Patrimoine et de l'Architecture) (Arrêté du 25 novembre 2009) 2961

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de la Voirie et des Déplacements). — (Arrêté modificatif du 4 novembre 2009) 2965

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° DTPP-2009-1292 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande formulée par la société nationale de radiodiffusion RADIO FRANCE, en vue d'être autorisée à exploiter des installations de production thermique et frigorifique au 116, avenue du Président Kennedy, à Paris 16^e — Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Arrêté du 2 novembre 2009) 2966

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation 2967

Avis de recrutement sans concours d'un adjoint technique de 2^e classe de catégorie C (F/H) — spécialité électricité — session 2010 2967

Avis de recrutement sans concours d'un adjoint technique de 2^e classe de catégorie C (F/H) — spécialité maçonnerie — session 2010 2967

Avis de recrutement sans concours d'un adjoint technique de 2^e classe de catégorie C (F/H) — spécialité tapisserie — session 2010 2968

Avis de recrutement sans concours d'un adjoint technique de 2^e classe de catégorie C (F/H) — spécialité serrurerie — session 2010 2969

Avis de recrutement sans concours d'un adjoint technique de 2^e classe de catégorie C (F/H) — spécialité plomberie — session 2010 2970

Avis de recrutement sans concours d'un adjoint technique de 2^e classe de catégorie C (F/H) — spécialité chauffage — session 2010 2970

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2009-3085 portant fixation de la composition du jury du concours d'agents d'entretien qualifiés au titre IV (Arrêté du 19 novembre 2009) 2971

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2009-3086 portant fixation de la composition du jury du concours sur titres d'infirmier (Arrêté du 19 novembre 2009) 2972

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Registre d'inscriptions du concours sur titres d'adjoint technique 1^{re} classe spécialité peintre 2972

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Registre d'inscriptions du concours sur titres d'adjoint technique 1^{re} classe spécialité lingère 2973

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des assistants spécialisés d'enseignement artistique (F/H) des conservatoires de Paris dans la spécialité musique — discipline chant choral — Modificatif 2973

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des assistants spécialisés d'enseignement artistique (F/H) des conservatoires de Paris dans la spécialité musique — discipline violon — Modificatif 2973

Direction de l'Urbanisme. — Avis aux constructeurs 2974

Urbanisme. — Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 1^{er} et le 15 novembre 2009 2974

Urbanisme. — Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 1^{er} et le 15 novembre 2009 2976

Urbanisme. — Liste des déclarations préalables déposées entre le 1^{er} et le 15 novembre 2009 2976

Urbanisme. — Liste des permis de construire délivrés entre le 1^{er} et le 15 novembre 2009 2986

Urbanisme. — Liste des permis de démolir délivrés entre le 1^{er} et le 15 novembre 2009 2989

POSTES A POURVOIR

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H) 2989

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H) 2990

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H) 2990

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) 2991

Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance d'un poste de technicien supérieur (F/H) 2991

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des travaux 2992

Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des services techniques, ingénieur divisionnaire des travaux, attaché ou attaché principal 2992

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) 2992

Syndicat Mixte Autolib'. — Avis de vacance de postes de catégorie A (F/H) — Ingénieur des travaux ou cadre contractuel de catégorie A 2992

Maison des Métallos. — Avis de vacance d'un poste de responsable budgétaire et comptable (F/H) 2992

CONSEIL DE PARIS

Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil Municipal, les lundi 14, mardi 15 et mercredi 16 décembre 2009.

Le Conseil de Paris se réunira à l'Hôtel-de-Ville, en séance publique et en formation de Conseil municipal, les lundi 14, mardi 15 et mercredi 16 décembre 2009 à 9 h.

L'ordre du jour de la séance comprendra divers projets de délibération et communications notamment :

— le budget de la Ville de Paris de 2010 (fonctionnement et investissement).

Conformément aux dispositions de la loi P.M.L. du 31 décembre 1982, certains de ces projets de délibération ont été préalablement soumis à l'examen des Conseils d'arrondissement concernés.

Le Maire de Paris
Bertrand DELANOË

Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil Général, les lundi 14 et mardi 15 décembre 2009.

Le Conseil de Paris se réunira à l'Hôtel-de-Ville, en séance publique et en formation de Conseil Général, les lundi 14 et mardi 15 décembre 2009 à 9 h.

L'ordre du jour de la séance comprendra divers projets de délibération et communications notamment :

— le budget du Département de Paris de 2010 (fonctionnement et investissement).

*Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général*
Bertrand DELANOË

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Caisse des Ecoles du 11^e arrondissement. — Délégation de la signature du Maire du 11^e arrondissement, Président de la Caisse des Ecoles.

Le Maire du 11^e arrondissement,
Président de la Caisse des Ecoles,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982, et notamment son article 22 ;

Vu le décret 2004-703 du 13 juillet 2004, relatif aux dispositions réglementaires des Livres I et II du Code de l'éducation (Livre II — Titre I — Chapitre II, Section 2) ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire du 11^e arrondissement, Président de la Caisse des Ecoles du 11^e arrondissement est déléguée à M. Christian KLEDOR, chef des Services Economiques de la Caisse des Ecoles du 11^e arrondissement à l'effet de signer les actes désignés ci-après :

— Tous arrêtés, actes et décisions préparés par la Caisse des Ecoles, y compris ceux concernant le recrutement, l'avancement et la gestion statutaire des personnels fonctionnaires titulaires, non titulaires et des personnels journaliers de droit privé.

- Délibérations prises par le Comité de Gestion.
- Certificats à caractère exécutoire des actes et délibérations.
- Certification conforme de tous documents.
- Contrats.
- Conventions.
- Ordres de mission.
- Sanctions.
- Radiation et licenciement pour raisons médicales.
- Tous actes liés à la préparation et à l'exécution des marchés.
- Tous bons de commande.
- Liquidation et mandatement des dépenses.
- Emission des titres de recouvrement des recettes.
- Dossiers de retraite et pensions.

Art. 2. — La délégation de signature ci-dessus ne s'applique pas aux actes suivants :

- Budget et ses modificatifs.
- Compte Administratif.
- Compte de Gestion.
- Passation des marchés.
- Notation du personnel en dernier ressort.
- Sanctions à partir de celles du 2^e groupe pour les personnels fonctionnaires titulaires.
- Licenciement pour les personnels fonctionnaires non titulaires et de droit privé, autre que pour raisons médicales.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian KLEDOR, Chef des Services Economiques, Directeur de la Caisse des Ecoles, délégation de signature est donnée à M. Arnaud LORENZI, Econome Adjoint de Classe Normale à l'effet de signer les actes désignés ci-après :

— Tous arrêtés, actes et décisions préparés par la Caisse des Ecoles, y compris ceux concernant le recrutement, l'avancement et la gestion statutaire des personnels fonctionnaires titulaires, non titulaires et des personnels journaliers de droit privé.

- Délibérations prises par le Comité de Gestion.
- Certificats à caractère exécutoire des actes et délibérations.
- Certification conforme de tous documents.
- Contrats.
- Conventions.
- Ordres de mission.
- Toutes sanctions pour les agents non titulaires.
- Sanctions limitées au 1^{er} groupe pour les fonctionnaires titulaires.
- Tous actes liés à la préparation et à l'exécution des marchés.
- Tous bons de commande.
- Liquidation et mandatement des dépenses.
- Emission des titres de recouvrement des recettes.

En cas, d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud LORENZI, délégation de signature est donnée à M. Pascal SIMONNEAU, Econome Adjoint de classe normale à l'effet de signer les actes désignés ci-après :

- Certification conforme de tous documents.
- Tous bons de commande.
- Liquidation et mandatement des dépenses.
- Emission des titres de recouvrement des recettes.
- Accidents du travail.
- Congés.
- Toutes correspondances diverses ne revêtant pas un caractère réglementaire.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté du 31 mars 2008 portant délégation de signature sont abrogées.

Art. 5. — Le présent arrêté prend effet au 1^{er} décembre 2009.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

- Art. 7. — Ampliation de cet arrêté sera adressée à :
- M. le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris.
 - Mme la Directrice des Affaires Scolaires.
 - M. le Trésorier Principal, Etablissements Publics Locaux.
 - M. Christian KLEDOR.
 - M. Arnaud LORENZI.
 - M. Pascal SIMONNEAU.

Fait à Paris, le 23 novembre 2009

*Le Maire du 11^e arrondissement,
Député de Paris,
Président de la Caisse des Ecoles*
Patrick BLOCHE

VILLE DE PARIS

Désignation des membres du jury appelé à sélectionner le maître d'œuvre pour le relogement du centre d'accueil d'urgence Saint Vincent de Paul, ZAC de la Porte des Lilas, rue Paul Meurice, à Paris 20^e.

Sont désignées pour participer au jury appelé à sélectionner le maître d'œuvre qui sera chargé du relogement du centre d'accueil d'urgence Saint Vincent de Paul, ZAC de la Porte des Lilas, rue Paul Meurice, 75020 Paris :

- Personnalités désignées :
- Mme Geneviève GUEYDAN, Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé.
 - M. Gilbert GILBON, représentant associatif.
 - M. Jacques MONTHIOUX, Direction du Patrimoine et de l'Architecture.

- Personnes qualifiées :
- Mme Stéphanie BRU
 - M. Loïc COUTON
 - M. Olivier FERRIERE
 - M. Olivier Le BOURSICAUT
 - M. Nicolas VERNOUX THELOT.

Fait à Paris, le 22 octobre 2009

Le Présidente du Jury
Gisèle STIEVENARD

Extension du tramway T3. — Fixation de la composition de la Commission de règlement amiable chargée de l'examen des demandes d'indemnisation des entreprises situées le long du tracé du tramway.

Le Maire de Paris,

Vu la délibération du Conseil de Paris, en date des 15, 16 et 17 décembre 2008, portant déclaration du projet d'extension du tramway à l'Est et au Nord sur les boulevards des Maréchaux depuis la porte d'Ivry jusqu'à la porte de la Chapelle,

Vu la délibération du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal des 9 et 10 mars 2009 relative à la constitution d'une Commission de règlement amiable pour l'examen des demandes d'indemnisation des entreprises situées le long du tracé du tramway à l'Est et au Nord des boulevards des Maréchaux,

Arrête :

Article premier. — La Commission de règlement amiable instituée par la délibération susvisée des 9 et 10 mars 2009 est composée comme suit :

1. Membres ayant voix délibérative :

- Président : M. Michel COURTIN, Président Honoraire du Tribunal administratif de Paris ;
- Représentants le Maire de Paris :

Mme Lyne COHEN SOLAL, Adjointe au Maire chargée du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art ;

Suppléant : Mme Noémie CYTRYNOWITCZ, Conseillère technique au Cabinet de l'adjointe au Maire chargée du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art ;

Mme Annick LEPETIT, Adjointe au Maire chargée des déplacements, des transports et de l'espace public ;

Suppléant : M. Julien PEYRON, Conseiller technique au Cabinet de l'adjointe au Maire chargée des déplacements, des transports et de l'espace public ;

- Représentants le Président de la RATP :

M. Jean-Philippe HUET, chef de projet T3 à la RATP ;

Suppléant : Mme Amélie LUNEAU, membre de l'équipe projet T3E à la RATP ;

M. Frédéric DUPOUY, Directeur de l'Agence Territoriale Paris de la RATP ;

Suppléant : Mme Joëlle ASSIMON, chargée de la communication de projet au sein de l'Agence de Développement pour Paris de la RATP ;

- Représentant la Mairie du 12^e arrondissement de Paris :

Mme Michèle BLUMENTHAL, Maire du 12^e arrondissement ;

Suppléant : Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Adjointe au Maire du 12^e arrondissement ;

- Représentant la Mairie du 13^e arrondissement de Paris :

M. Jérôme COUMET, Maire du 13^e arrondissement ;

Suppléant : M. Sébastien ROY, chef de cabinet du Maire du 13^e arrondissement ;

- Représentant la Mairie du 18^e arrondissement de Paris :

M. Daniel VAILLANT, Maire du 18^e arrondissement ;

Suppléant : M. Dominique LAMY, Adjoint au Maire du 18^e arrondissement ;

- Représentant la Mairie du 19^e arrondissement de Paris :

M. Xavier GOLCZYK, Adjoint au Maire du 19^e arrondissement ;

Suppléant : M. Frédéric SIRE, chef du cabinet du Maire du 19^e arrondissement ;

— Représentant la Mairie du 20^e arrondissement de Paris :
Mme Francine VINCENT-DARD, Adjointe au Maire du 20^e arrondissement ;

Suppléant : M. Bruno HENON, Directeur Adjoint du cabinet du Maire du 20^e arrondissement ;

— Représentant EPIC Eau de Paris, concessionnaire de réseaux :

M. Francis MAQUEHENNAN, responsable de l'Agence de Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine ;

Suppléant : M. Jean-Pierre BOURRILLON, Directeur de la Distribution ;

— Représentant la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain :

Mme Frédérique DOSSEUR, Directeur juridique de la CPCU ;

Suppléant : Mme Jacinthe DELAGE, juriste et Mme Marie-France ROY, Directeur de la communication à la CPCU ;

— Représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris :

M. Philippe SOLIGNAC, vice-président de la CCIP ;

Suppléant : Mme Anne-Marie DEMONCY, membre élu de la CCIP Paris ;

— Représentant la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Paris :

M. Christian LE LANN, président de la CMAP ;

Suppléant : M. Olivier LENOBLE, Directeur du développement économique de la CMAP.

2. Membres ayant voix consultative :

— Représentant l'URSSAF de Paris — Région parisienne :

Mme Marie-Christine DURUPT, Directeur de recouvrement de Paris Nord à l'URSSAF ;

Suppléant : M. Jean-Claude COUDRY, Adjoint au Directeur de recouvrement de Paris Nord à l'URSSAF ;

— Représentant le Régime Social des Indépendants :

M. Louis COUASNON, Président de RSI Ile-de-France Centre ;

Suppléant : M. Jean-Louis BENOIT, responsable partenariat et communication à RSI Ile-de-France Centre ;

— Représentant le Tribunal de commerce de Paris :

M. Pascal BEDER, greffier au Tribunal de commerce de Paris ;

Suppléant : Mme Christine BERNERON, responsable communication au Tribunal de commerce de Paris ;

— Représentant les services de la RATP :

M. Franck GAILLARD, responsable de l'unité projets et contrats au département juridique de la RATP ;

Suppléant : Mme Nathalie LEVANNAIS, juriste à la RATP ;

— Représentants les services de la Ville de Paris :

M. Olivier JACQUE, chef du service de l'eau et de l'assainissement à la Direction de la Propreté et de l'Eau ;

Suppléant : Mme Hortense BRET, chef de la subdivision tramway au STEA/DPE ;

M. David CRAVE, chef de la mission tramway à la Direction de la Voirie et des Déplacements ;

Suppléant : M. Bruno DE LAVENNE, responsable de la cellule communication de la section du Tramway à la DVD ;

Mme Hélène MARCHAND-AUDINET ; Adjointe au pôle technique et coordination à la Direction de l'Urbanisme, Sous-Direction du Permis de Construire et du Paysage de la Rue ;

Suppléant : Mme Patricia MAESTRO, chargée de la coordination générale au Pôle Technique et Coordination de la SDPCPR/DU.

3. Membres associés en qualité d'observateurs :

Mme Claire BRISSET, médiatrice de la Ville de Paris ;

Suppléant : M. Nicolas REMY, Adjoint au chef de la mission de la médiation de la Ville de Paris ;

M. Ivan ROTH, médiateur de la RATP.

Art. 2. — Le Directeur du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 novembre 2009

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*Le Directeur du Développement Economique,
de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur*

Laurent MÉNARD

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de la Voirie et des Déplacements) — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris, modifiée par la délibération 2009 DAJ 8 du 11 mai 2009 ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié fixant la structure générale des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 7 octobre 2009 déléguant la signature du Maire de Paris à divers fonctionnaires de la Direction de la Voirie et des Déplacements ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté en date du 7 octobre 2009 déléguant la signature du Maire de Paris à divers fonctionnaires de la Direction de la Voirie et des Déplacements est modifié comme suit :

A l'article 4 :

L'alinéa « M. Jean François RAUCH, ingénieur des services techniques, chef de la section du stationnement concédé et M. Jean-Pierre GONGUET, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint au chef de la section du stationnement concédé, chargé du contrôle des concessions » ;

est supprimé et remplacé par

« M. Jean-François RAUCH, ingénieur des services techniques, chef de la section du stationnement concédé et M. Jean-Pierre GONGUET, ingénieur chef d'arrondissement, adjoint au chef de la section du stationnement concédé, chargé du contrôle des concessions » ;

L'alinéa « En complément, délégation de signature est donnée à M. Dany TALOC, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section du stationnement sur la voie publique et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Magali CAPPE, ingénieure des services techniques, adjointe au chef de la section du stationnement sur la voie publique, pour les bordereaux de justification des dépenses en régie et pièces annexes, ainsi que pour les conventions et liquidations ayant trait à la délivrance des subventions liées à l'acquisition de scooters électriques ».

est supprimé et remplacé par

« En complément, délégation de signature est donnée à M. Dany TALOC, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section du stationnement sur la voie publique et, en cas

d'absence ou d'empêchement, à Mme Magali CAPPE, ingénieure des services techniques, adjointe au chef de la section du stationnement sur la voie publique, pour les bordereaux de justification des dépenses en régie et pièces annexes, ainsi que pour les conventions et liquidations ayant trait à la délivrance des subventions liées à l'acquisition de scooters électriques et de vélos à assistance électrique ».

A l'article 8 :

L'alinéa « Section du stationnement sur la voie publique

M. Jérôme VEDEL, ingénieur divisionnaire des travaux, M. Guillaume PERRIN, ingénieur des travaux, M. Eric FOUACE, attaché d'administrations parisiennes, ainsi qu'à Mme Sabine CANTIN et en cas d'absence et d'empêchement à Mme Adeline NIEL, technicienne supérieure ; »

est supprimé et remplacé par

« Section du stationnement sur la voie publique

M. Jérôme VEDEL, ingénieur divisionnaire des travaux, M. Guillaume PERRIN, ingénieur des travaux, M. Eric FOUACE, attaché d'administrations parisiennes, ainsi qu'à Mme Sabine CANTIN, ingénieure des travaux et en cas d'absence et d'empêchement à Mme Adeline NIEL, technicienne supérieure principale ; »

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à M. le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
- à M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la région d'Ile-de-France,
- aux intéressés.

Fait à Paris, le 4 novembre 2009

Bertrand DELANOË

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction du Patrimoine et de l'Architecture).

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008 modifiée par la délibération en date du 11 mai 2009, par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux Directeurs et chefs de services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 25 juin 2008 nommant M. Jacques MONTHIOUX Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture ;

Vu l'arrêté en date du 30 juin 2009 portant organisation de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture ;

Vu l'arrêté en date du 30 juin 2009, modifié par l'arrêté du 7 septembre 2009, portant délégation de signature du Maire de Paris au Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris est déléguée à M. Jacques MONTHIOUX, Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture, à l'effet de signer, dans la limite des

attributions de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité, et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

La signature du Maire de Paris est également déléguée à :

- M. Rémy VIEILLE, ingénieur général, Directeur Adjoint,
- M. Christophe DERBOULE, administrateur hors classe, Sous-Directeur des Ressources,
- M. Xavier de BODINAT, ingénieur général, chargé du service technique des bâtiments de proximité,
- M. Alain LE GOUPIL, ingénieur général, chargé du service technique des bâtiments tertiaires,
- Mme Sylvie BORST, ingénieure en chef des services techniques, chargée du service technique du bâtiment durable,

à effet de signer :

- a) tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services relevant de leur autorité,
- b) tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur.

Cette délégation s'étend aux actes qui ont pour objet de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Une délégation spécifique est également accordée à M. Alain LE GOUPIL à effet de signer dans le cadre des opérations de travaux les documents suivants : obtention ou délivrance de permis de stationnement et obtention ou délivrance d'autorisations d'occupation du domaine public ou privé par convention de mise à disposition.

Art. 2. — La délégation de signature du Maire de Paris est également donnée :

- Pour le service technique des bâtiments de proximité, en cas d'absence ou d'empêchement du chef du service, à M. Rémi THUAU, ingénieur en chef des services techniques, adjoint,
 - Pour le service technique des bâtiments tertiaires, en cas d'absence ou d'empêchement du chef du service, à M. Alain de ROECK, ingénieur en chef des services techniques, chef de la mission des installations techniques, adjoint,
- à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions préparés par ces services, et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

Art. 3. — La signature du Maire de Paris est également déléguée, pour les affaires relevant de leur compétence, à :

- Pour le service du contrôle de gestion et de la communication :
 - Mme Véronique SINAGRA, chargée de mission, chef du service, et en cas d'absence ou d'empêchement de la chef du service, Mme Noëlle TOURRET et Mme Marie GUYOT, attachées d'administrations parisiennes et M. Philippe BOCQUILLON, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure,

à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions préparés par le service ou relevant de leur autorité et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

— Pour la cellule d'information et des relations avec les architectes :

- Mme Claudie PREDAL, attachée d'administrations parisiennes, pour les attestations de service fait portant sur les prestations remises dans le cadre des concours de maîtrise d'œuvre.

Art. 4. — La signature du Maire de Paris est également déléguée, pour les affaires entrant dans leurs attributions respectives, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

— Pour la Sous-Direction des Ressources :

1) Pour la mission patrimoine :

- M. Jean-François RUBELLIN, chargé de mission, chef de la mission patrimoine et, en cas d'absence ou d'empêchement du

chef de la mission, Mme Laurence FAVRE et M. François GUERRA, ingénieurs des travaux.

2) Pour le service des ressources humaines et de la logistique :

— Mme Brigitte VARANGLE, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du service, à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions préparés par le service, notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté auxquels s'ajoutent tous les actes et décisions de caractère individuel concernant les personnels administratifs, techniques et ouvriers.

— Mlle Angela LAMELAS, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau des ressources humaines, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Rémi LECOMTE, attaché d'administrations parisiennes, adjoint à la chef du bureau, à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions de caractère individuel concernant les personnels administratifs, techniques et ouvriers, préparés par le bureau, ainsi que les ordres de service, marchés à procédure adaptée passés en application de l'article 28 du Code des marchés publics, certifications pour paiement, attestations de service fait, actes liés à l'exécution des marchés, arrêtés de mémoires des fournisseurs.

— M. Daniel MATHOT, ingénieur des travaux, responsable du bureau de l'hygiène et de la sécurité, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Etienne GUIGNARD, chef d'exploitation, à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions liés à l'activité du Bureau de l'Hygiène et de la Sécurité.

3) Pour le service juridique et financier :

— Mme Emmanuelle BURIN-RONGIER, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du service juridique et financier, à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions préparés par le service et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

— M. Vincent CRESSIN, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau des affaires juridiques et des marchés et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mlle Mariam BAILEY, adjointe, Mlle Magali MARRAGOU, Mme Lydie MACREZ, M. Cédric FAUCON et M. Augustin de LACOSTE LAREYMONDIE, attachés d'administrations parisiennes,

pour les actes suivants :

1) actes préparatoires à la passation des marchés : avis d'appels publics à la concurrence, règlement de consultation, pièces du dossier de consultation des entreprises, courriers aux entreprises et autres actes préparatoires ;

2) publication des avis et des avis rectificatifs sur les marchés aux journaux d'annonces légales ;

3) avis d'attribution de marchés publics publiés aux journaux d'annonces légales ;

4) bordereaux d'envoi au Préfet conformément à l'article 43 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 ;

5) attestations de service fait sur factures de publications aux journaux d'annonces légales ;

6) enregistrement des plis reçus dans le cadre des marchés sur appels d'offres formalisés ;

7) courriers aux entreprises de demandes de pièces prévues à l'article 46 du Code des marchés publics.

— Mme Marie-Aline ROMAGNY, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau de la prévision et de l'exécution budgétaire et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Anne Marie PRIETO, adjointe, et Mme Nadège ABOMANGOLI, attachées d'administrations parisiennes,

pour les actes suivants :

1) tous les certificats pour paiement ;

2) affectation de crédits en régularisation comptable ;

3) engagements financiers et délégations de crédits ;

4) gestion et délégation des crédits d'urgence et d'études ;
6) émissions de titre de recettes et arrêtés de mise en recouvrement ;

7) visa financier des pièces de marchés ;

8) attestations de service fait sur factures de publications aux journaux d'annonces légales ;

9) courriers à la Recette Générale des Finances suite à des déductions de mandats.

— M. Emmanuel BASSO, attaché d'administrations parisiennes, chef du bureau de la prévention des litiges et du contentieux et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Anne-Flore BRUNET, attachée d'administrations parisiennes, adjointe, et M. Jérôme POZZO DI BORGO, attaché d'administrations parisiennes,

pour les actes suivants :

1) dires et contradictoires transmis aux experts dans le cadre des différentes procédures d'expertises judiciaires prévues par le Code de justice administrative ou le Code de procédure civile ;

2) toute réponse à une demande d'information émanant d'un particulier dans le cadre de la gestion d'un litige potentiel ou actuel ;

3) toute réponse à un cocontractant de l'administration dans le cadre de l'instruction des mémoires en réclamation ;

4) avis de notification des contrats de transaction, eux-mêmes signés par le Maire de Paris ;

5) déclarations de sinistres afférentes aux assurances dommages-ouvrages éventuellement contractés par la Ville de Paris, concurremment avec les chefs de Sections Locales d'Architecture ;

6) certificats administratifs destinés à justifier, auprès de la Recette Générale des Finances, la mise en paiement d'une somme résultant de l'établissement d'un contrat de transaction au profit d'un tiers ;

7) comptes-rendus relatifs aux négociations préliminaires avec les constructeurs publics, réalisées dans le but d'aboutir à la signature d'un contrat de transaction, dans les conditions prévues par les articles 2044 et suivants du Code civil.

4) Pour le service de la maîtrise d'ouvrage informatique :

— M. Jean-Pierre VER, chef d'arrondissement, chef du service et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe NIORT, ingénieur divisionnaire des travaux, à l'effet de signer tous ordres de service, marchés à procédure adaptée passés en application de l'article 28 du Code des marchés publics, attestations de service fait et certificats pour paiement.

Art. 5. — Délégation de signature est également donnée, pour les affaires entrant dans le cadre de leurs compétences, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

1) service technique du bâtiment durable :

— Pour la section réglementation et développement :

- Mme Marie-Hélène HIDALGO, ingénieure divisionnaire des travaux, chef de la section, et, en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de la section, Mme Hélène DESBIEYS, ingénieure des travaux, adjointe.

— Pour la section technique de l'énergie et du génie climatique (S.T.E.G.C.) :

- M. Thierry LANGE, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, Mme Laurine AZEMA, ingénieure des services techniques, adjointe, notamment à l'effet de souscrire des abonnements au gaz, à l'électricité, à l'eau, à la vapeur auprès des concessionnaires des réseaux publics.

2) service technique de l'architecture et des projets :

— Pour l'agence d'études d'architecture :

- M. Bertrand LERICOLAIS, architecte-voyer en chef, chef de l'agence et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Thierry BALEREAU, architecte-voyer en chef, et Mlle Virginie BAUX, attachée d'administrations parisiennes, adjoints,

ainsi qu'à M. Mikaël TAGLIANTE-SARACINO et à M. Ronald HUMBERT, architectes-voyers en chef ;

- Par ailleurs, M. Bertrand LERICOLAIS, architecte-voyer en chef, chef de l'agence, et M. Norbert CHAZAUD, architecte-voyer, reçoivent délégation à l'effet de signer des dossiers de demande de permis de construire et de permis de démolir établis pour le compte de la Ville de Paris.

— Pour l'agence de conduite de projets :

- M. Martial BRACONNIER, ingénieur général, chef de l'agence, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Laurent PINNA, ingénieur des services techniques ;

- Par ailleurs, une délégation de signature spécifique est donnée à Mme Annelie DUCHATEL et Mme Véronique FRADON, ingénieures des services techniques, Mme Christiane LE BRAS et M. Frédéric CHARLANES, ingénieurs divisionnaires des travaux, et Mme Virginie KATZWEDEL, architecte-voyer, à effet de signer tous arrêtés, actes et décisions afférents aux opérations relevant de leur pôle, notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

3) service technique des bâtiments tertiaires :

— Pour la mission des installations techniques :

- M. Alain de ROECK, ingénieur en chef des services techniques, chef de la mission.

— Pour la mission expertise immobilière :

- M. Bernard DAVISSEAU, ingénieur des travaux, chef de la mission.

— Pour la section technique du génie civil et des aménagements intérieurs :

- M. Yves BORST, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, M. Victor LECOURTIER, ingénieur des travaux, adjoint.

— Pour la section d'architecture des bâtiments fonctionnels :

- M. Patrick CHOTTEAU, architecte-voyer en chef, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, M. Laurent CORBIN, ingénieur des services techniques, adjoint, et Mme Françoise NIVÔSE-BOYER, architecte-voyer, chargée des établissements de l'aide à l'enfance.

- Par ailleurs, une délégation de signature spécifique est donnée à M. Laurent CORBIN, ingénieur des services techniques, à effet de signer tous arrêtés, actes et décisions afférents à la subdivision de l'Hôtel de Ville, notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. François RIVRIN-RIQUE, ingénieur des travaux, adjoint.

4) service technique des bâtiments de proximité :

— Pour la section locale d'architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements :

- Mme Christine VOISINE, ingénieure en chef des services techniques, chef de la section, et, en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de la section, Mme Laurence VISCONTE, architecte-voyer en chef, adjointe.

— Pour la section locale d'architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements :

- M. Jean-Luc MORIN-DEPOORTERE, ingénieur des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, M. Jérôme LEGRIS, ingénieur des services techniques, adjoint, et Mme Aryelle DESORMEAUX, attachée principale d'administrations parisiennes.

— Pour la section locale d'architecture des 8^e et 9^e arrondissements :

- M. Michel PERRIN, chef d'arrondissement, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, Mme Marina KUDLA, ingénieure des travaux, adjointe.

— Pour la section locale d'architecture des 10^e et 11^e arrondissements :

- M. Daniel VERRECCHIA, ingénieur des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement

du chef de la section, M. Philippe BALA, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint.

— Pour la section locale d'architecture du 12^e arrondissement :

- Mme Véronique LE GALL, ingénieure des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de la section, M. Patrick CHAGNAS, chef d'arrondissement, adjoint.

— Pour la section locale d'architecture du 13^e arrondissement :

- M. Christophe ROSA, ingénieur des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, M. Dominique DENIEL ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint.

— Pour la section locale d'architecture du 14^e arrondissement :

- M. Sébastien BOUCHERON, ingénieur des services techniques, chef de la section, et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, M. Jean-Pierre LEGUET, chef d'arrondissement, adjoint.

— Pour la section locale d'architecture du 15^e arrondissement :

- Mme Joan YOUNES, ingénieure en chef des services techniques, chef de la section, et, en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de la section, M. Alain LEMOINNE, chef d'arrondissement, adjoint.

— Pour la section locale d'architecture du 16^e arrondissement :

- Mme Joan YOUNES, ingénieure en chef des services techniques, chef de la section par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de la section, M. Pascal DUBOIS, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint.

— Pour la section locale d'architecture du 17^e arrondissement :

- M. Daniel TARAMELLI, chef d'arrondissement, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, M. Dominique DUBOIS-SAGE, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint.

— Pour la section locale d'architecture du 18^e arrondissement :

- M. Jean-Claude VERRECCHIA, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, M. Jean-François MANGIN, ingénieur des travaux, adjoint, et M. Jean-Pierre LESSERE, attaché d'administrations parisiennes.

— Pour la section locale d'architecture du 19^e arrondissement :

- M. Marc HANNOYER, ingénieur des services techniques, chef de la section, et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, Mme Alexandra VERNEUIL, ingénieure des services techniques, adjoint, et Mme Isabelle NETO, attachée d'administrations parisiennes.

— Pour la section locale d'architecture du 20^e arrondissement :

- M. Stéphan LAJOURS, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, Mme Martine MARSUALT, chef d'arrondissement, adjointe, et M. Frédéric REPETTO, attaché d'administrations parisiennes.

à effet de signer les actes suivants :

1) actes préparatoires à la passation des marchés : avis d'appel public à la concurrence, règlement de consultation, pièces du dossier de consultation des entreprises, courriers aux entreprises et autres actes préparatoires ;

2) marchés publics, de toute forme et nature : acceptation des offres, et actes d'engagement, notification des marchés, certification des exemplaires consignés aux fins de nantissement, lettres aux candidats retenus et aux candidats écartés ;

3) avis d'attribution de marchés publics publiés aux journaux d'annonces légales et bordereaux d'envoi au Préfet conformément à l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales ;

4) ordres de services et bons de commande ;

5) actes liés à l'exécution des marchés : avenants quel qu'en soit l'objet, décisions de poursuivre, agrément de sous-traitants et acceptation de leurs conditions de paiement, actes d'interruption ou de prolongation de délais, décision de réception ;

6) toute mise en demeure formelle notamment avant application des pénalités, voire résiliation ;

7) résiliation ;

8) reconduction expresse ;

9) acceptation d'une phase de prestation, au sens du cahier des clauses administratives générales relatives aux marchés de prestations intellectuelles, notification de la phase suivante ;

10) notification d'une tranche conditionnelle ;

11) établissement et notification des états d'acompte, acceptation du décompte final et notification du décompte général ;

12) arrêtés de comptabilité en recette et en dépense (certificats pour paiement) ;

13) agrément et mainlevée des cautions substituées aux retenues de garantie ;

14) avenants quel qu'en soit l'objet ;

15) états des frais de déplacement et d'indemnités et de liquidation des heures supplémentaires ;

16) votes aux assemblées générales de copropriétés ou d'associations syndicales de propriétaires dans le cadre de la représentation de la Ville de Paris et les actes y afférents ;

17) décisions de déclaration sans suite pour motif d'intérêt général ;

18) publication des avis et des avis rectificatifs sur les marchés publiés aux journaux d'annonces légales ;

19) publication des avis d'attribution de marchés publics publiés aux journaux d'annonces légales ;

20) envoi et signature des bordereaux d'envoi au Préfet conformément à l'article 43 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 ;

21) attestations de service fait.

Art. 6. — Délégation de signature est également donnée à :

— Pour la section technique de l'énergie et du génie climatique :

- M. Pascal LANIER, chef d'arrondissement, et M. Georges HARDOUIN, ingénieur divisionnaire des travaux, à l'effet de signer les mêmes actes en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service et de son adjointe,

- M. Patrick BRETON, chef d'exploitation, responsable de la subdivision de contrôle du privé,

- M. Marc ETOURMY, ingénieur divisionnaire des travaux, responsable de la subdivision d'exploitation Sud,

- M. Pierre-Bruno COLALONGO, ingénieur divisionnaire des travaux, responsable de la subdivision d'exploitation Nord,

à l'effet de signer tous actes liés à l'activité de ces subdivisions et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

— Pour la section technique du génie civil et des aménagements intérieurs :

- M. Etienne PINCHON, ingénieur divisionnaire des travaux, responsable de la section travaux,

- M. Michel BERNE, chef d'exploitation, responsable de la section événements,

à l'effet de signer tous actes liés à l'activité de cette section et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

Art. 7. — Les délégations de signature ci-dessus ne s'appliquent pas aux arrêtés, actes et décisions énumérés ci-après :

1) actes et décisions se rapportant à l'organisation des services ;

2) arrêtés pris en application de la loi du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

3) arrêtés de remboursement de frais ou de paiement d'indemnités ou de dommages-intérêts à l'occasion d'actes ou de faits ayant engagé la responsabilité de la Ville de Paris lorsque la somme dépasse 3 000 € par personne indemnisée ;

4) mémoires en défense ou recours pour excès de pouvoir ;

5) ordres de mission pour les déplacements du directeur hors du territoire métropolitain ou à l'intérieur de celui-ci ;

6) sanctions disciplinaires supérieures à l'avertissement et au blâme.

Art. 8. — Délégation de signature est également donnée, dans le cadre de leurs attributions, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

1) Sous-Direction des Ressources :

— Pour la mission achat :

- Mme Marie-Noëlle, attachée principale d'administrations parisiennes, chef de la mission.

2) service technique du bâtiment durable :

— Pour la section technique de l'énergie et du génie climatique :

- Mme Hélène BEL-DEBAY, ingénieure des services techniques, qui reçoit en outre délégation de signature, en cas d'absence ou d'empêchement de M. LANGE et de Mme AZEMA, pour la souscription des abonnements au gaz, à l'électricité, à l'eau, à la vapeur auprès des concessionnaires des réseaux publics,

- Mme Morgane PONCHEL, ingénieure des travaux,

- M. Florent ROBINET, ingénieur des travaux,

- M. Thomas PERINEAU, ingénieur des travaux,

- M. Laurent BEUF, ingénieur des travaux.

3) service technique des bâtiments tertiaires :

— Pour la section d'architecture des bâtiments fonctionnels (S.A.B.F.) :

- Mlle Pascale SINOUE, ingénieure divisionnaire des travaux,

- M. Jacques DERAUCROIX, ingénieur des travaux,

- M. Patrick BACKES, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure.

4) service technique des bâtiments de proximité :

— Pour la section locale d'architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements :

- M. Mathieu PRATLONG, ingénieur des travaux,

- Mlle Sarah CAMINONDO, ingénieure des travaux,

- M. Philippe FOURE, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure.

— Pour la section locale d'architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements :

- M. Eric PERTHUIS, ingénieur divisionnaire des travaux,

- M. Patrick LANDES, ingénieur des travaux,

- Mme Marie-Charlotte MERLIER, ingénieure des travaux,

- M. Jean-Jacques LESAGE, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure.

— Pour la section locale d'architecture des 8^e et 9^e arrondissements :

- M. Hubert BRONNEC, ingénieur divisionnaire des travaux.

— Pour la section locale d'architecture des 10^e et 11^e arrondissements :

- Mme Florence BAUDIN, ingénieure des travaux,

- M. Nicolas GINEYTS, ingénieur des travaux,

- M. Pascal CORVEZ, ingénieur des travaux,

- Mme Maryline JUDAS, ingénieure des travaux,

- Mme Chantal GUEU, ingénieure économiste de la construction.

— Pour la section locale d'architecture du 12^e arrondissement :

- Mlle Roxane AUROY, ingénieure des travaux,
- M. Rémy PIMPANEAU, ingénieur des travaux,
- M. Laurent REJOWSKI, ingénieur économiste de la construction,
- M. Francis VIAL, chef de subdivision.

— Pour la section locale d'architecture du 13^e arrondissement :

- M. Lionel BEAUVALLET, ingénieur des travaux,
- Mlle Lam HONG, ingénieure des travaux,
- M. Didier VARLET, ingénieur des travaux,
- M. Olivier MERLE DES ILES, ingénieur des travaux,
- Mlle Julie COMPIN, ingénieure des travaux,
- M. Henri KASZUBA, ingénieur économiste de la construction.

— Pour la section locale d'architecture du 14^e arrondissement :

- M. Jean-Claude CID, ingénieur divisionnaire des travaux,
- Mme Josiane BRAUN, ingénieure économiste de la construction,
- Mme Fanette CLUZAUD, ingénieure des travaux.

— Pour la section locale d'architecture du 15^e arrondissement :

- M. Vincent PONSEEL, ingénieur des travaux,
- M. Didier DURAND, ingénieur économiste de la construction classe supérieure,
- M. Philippe BERTRAND, chef de subdivision.

— Pour la section locale d'architecture du 16^e arrondissement :

- M. Guy COQUEBLIN, ingénieur des travaux,
- M. Philippe PERRET, ingénieur des travaux,
- M. Alexandre FRANKE, ingénieur des travaux.

— Pour la section locale d'architecture du 17^e arrondissement :

- M. Frédéric BORDE, ingénieur des travaux,
- M. Frédéric TOUSSAINT, ingénieur des travaux,
- M. Olivier GROSJEAN, chef de subdivision,
- M. Michel DUVEAU, ingénieur économiste de la construction.

— Pour la section locale d'architecture du 18^e arrondissement :

- Mme Hélène CHARTIER, ingénieure des travaux,
- M. Mathias ROY, ingénieur des travaux,
- M. Julien ABOUJAILI, ingénieur des travaux,
- M. Hocine AZEM, ingénieur des travaux.

— Pour la section locale d'architecture du 19^e arrondissement :

- M. Régis PETITJEAN, ingénieur des travaux,
- M. Jean-François BROUILLAC, ingénieur des travaux,
- Mlle Amandine CABY, ingénieure des travaux,
- M. Noredine BOULHAZAI, ingénieur des travaux.

— Pour la section locale d'architecture du 20^e arrondissement :

- M. Pierre CHOUARD, ingénieur divisionnaire des travaux,
- M. Patrice MARING, ingénieur divisionnaire des travaux,
- Mme Audrey GROSHENY, ingénieure des travaux,
- M. Maël PÉRONNO, ingénieur des travaux,
- M. Christian PEUZIAT, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure.

à l'effet de signer :

- ordres de service dans le cadre des marchés publics,
- attestations de service fait.

Art. 9. — Délégation de signature est également donnée aux agents membres de la « Commission des marchés », à l'effet de

dresser et de signer les procès-verbaux établis dans le cadre des compétences dévolues à la Commission :

— M. Jacques MONTHIOUX, Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture, en qualité de président ;

— M. Rémy VIEILLE, ingénieur général, Directeur Adjoint, suppléant du Président ;

— M. Christophe DERBOULE, administrateur hors classe, Sous-Directeur des Ressources, en qualité de membre de la commission, suppléant du Président ;

— Mme Emmanuelle BURIN-RONGIER, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du service juridique et financier, en qualité de membre de la Commission, suppléante du Président, ou en cas d'empêchement ou d'absence, M. Vincent CRESSIN, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau des affaires juridiques et des marchés ;

— M. Vincent CRESSIN, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau des affaires juridiques et des marchés, en qualité de membre de la commission, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Mariam BAILEY, Mlle Magali MARRAGOU, Mme Lydie MACREZ, M. Cédric FAUCON et M. Augustin de LACOSTE LAREYMONDIE, attachés d'administrations parisiennes ;

— Mme Marie-Aline ROMAGNY, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau de la prévision et de l'exécution budgétaire, en qualité de membre de la Commission, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Anne-Marie PRIETO et Mme Nadège ABOMANGOLI, attachés d'administrations parisiennes ;

— M. Emmanuel BASSO, attaché d'administrations parisiennes, chef du bureau de la prévention des litiges et du contentieux, en qualité de membre de la Commission, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Anne-Flore BRUNET, attachée d'administrations parisiennes, et M. Jérôme POZZO DI BORGIO, attaché d'administrations parisiennes ;

— Mme Véronique SINAGRA, chargée de mission, en qualité de membre de la Commission, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe BOCQUILLON, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure ;

— Mme Marie-Noëlle GARNIER, attachée principale d'administrations parisiennes, chef de la mission achat, en qualité de membre de la Commission.

Art. 10. — Délégation de signature est également donnée à M. Jacques MONTHIOUX, Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture, à M. Christophe DERBOULE, administrateur hors classe, Sous-Directeur des Ressources, et à Mme Emmanuelle BURIN-RONGIER attachée principale d'administrations parisiennes, chef du service juridique et financier, à l'effet de signer les arrêtés de virement de crédits relevant du budget de fonctionnement, hors crédits de personnel.

Art. 11. — Les dispositions de l'arrêté en date du 30 juin 2009, modifié par l'arrêté du 7 septembre 2009, portant délégation de signature du Maire de Paris au Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture ainsi qu'à certains de ses collaborateurs, sont abrogées par le présent arrêté qui s'y substitue.

12 : Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 13. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

— à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— à Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris,

— à M. le Receveur Général des Finances,

— à M. le Directeur des Ressources Humaines,

— à M. le Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture,

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 25 novembre 2009

Bertrand DELANOË

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats déclarés reçus au concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris grade adjoint technique principal de 2^e classe spécialité maintenance des bâtiments ouvert à partir du 7 septembre 2009 pour cinq postes.

- 1 — M. REGEASSE Alain
 2 — M. WALTER Antoine
 3 — M. GARCIA Pablo
 4 — M. GAUCHET Stéphane.

Arrête la présente liste à 4 (quatre) noms.

Fait à Paris, le 19 novembre 2009

Le Président du Jury

José ANGELIN

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats déclarés reçus au concours externe pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris grade adjoint technique principal de 2^e classe spécialité maintenance des bâtiments ouvert à partir du 7 septembre 2009 pour cinq postes.

- 1 — M. TREVARE Bertrand
 2 — M. LOUISE Michel
 3 — M. LONGA Gérard
 4 — M. PARMEGGIANI Christian.

Arrête la présente liste à 4 (quatre) noms.

Fait à Paris, le 19 novembre 2009

Le Président du Jury

José ANGELIN

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2009-102 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans diverses voies du 6^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2, L. 2213-3 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25, R. 412-7, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 00-10110 du 24 janvier 2000 modifiant l'arrêté préfectoral n° 74-16716 du 4 décembre 1974 portant création et utilisation des voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de remplacement de sanitaires publics, 93, boulevard Saint-Germain et 88, boulevard Saint-Michel, à Paris 6^e arrondissement, il convient de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans diverses voies ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 30 novembre au 29 janvier 2010 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le couloir bus au droit du 93, boulevard Saint-Germain, à Paris 6^e arrondissement, sera neutralisé, à titre provisoire, dans la nuit du 22 au 23 décembre 2009, de 22 h à 5 h.

Art. 2. — Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2000 seront suspendues en ce qui concerne la portion de voie mentionnée en article 1^{er} du présent arrêté dans la nuit du 22 au 23 décembre 2009, de 22 h à 5 h.

Art. 3. — Une file de circulation dans la contre-allée 91, boulevard Saint-Germain, à Paris 6^e arrondissement, sera neutralisée, à titre provisoire, dans la nuit du 3 au 4 janvier 2010, de 22 h à 5 h.

Art. 4. — La circulation avenue de l'Observatoire, dans sa partie comprise entre le boulevard Saint-Michel et la rue Michelet, sera neutralisée, à titre provisoire, de 22 h à 5 h, au cours des nuits du 13 au 14 décembre 2009 et du 6 au 7 janvier 2010.

Art. 5. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fond, le cas échéant, restera assuré.

Art. 6. — Le stationnement sera interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique place Ernest Denis, à Paris 6^e arrondissement du 7 décembre au 29 janvier 2010 inclus.

Art. 7. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 8. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 novembre 2009

Pour le Maire de Paris
 et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques
 Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2009-101 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans les rues de Buci et de Bourbon le Château, à Paris 6^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'une opération de levage 22, rue de Buci, à Paris 6^e arrondissement, il convient de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale dans cette voie et dans la rue de Bourbon le Château ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront le 29 novembre 2009 de 8 h à 12 h ;

Arrête :

Article premier. — Les voies suivantes de Paris 6^e arrondissement, seront, à titre provisoire, interdites à la circulation générale le 29 novembre 2009, de 8 h à 12 h :

— Buci (rue de) : à partir du boulevard Saint Germain vers et jusqu'à la rue de Seine.

— Bourbon le Château (rue de).

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 novembre 2009

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'ingénieur en Chef des Services Techniques
Chef de la 2^e Section Territoriale*

Bernard LEGUAY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2009-102 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans plusieurs voies du 10^e et 19^e arrondissements.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-8, R. 417-28, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que des travaux de remplacement de conduites par la CPCU, rue de Meaux et place du Colonel Fabien, à Paris 19^e arrondissement, nécessitent de réglementer provisoirement le stationnement dans ces voies et l'instauration d'un sens unique de circulation générale rue de la Grange aux Belles à Paris 10^e arrondissement ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonneront du 11 janvier au 12 février 2010 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La voie suivante du 10^e arrondissement est mise en sens unique, du 11 janvier au 12 février 2010 :

— Grange aux belles (rue de la) : depuis la rue des Ecluses Saint-Martin vers et jusqu'à la place du Colonel Fabien.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant restera assuré.

Art. 3. — Le stationnement sera interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 19^e arrondissement, du 11 janvier au 12 février 2010 inclus :

— Meaux (rue de) :

Aux droits des n° 27, 31, 33

— Colonel Fabien (place du) :

Au droit du n° 5

Art. 4. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police de la Sécurité de proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 novembre 2009

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieure des Services Techniques,
Chef de la 6^e Section Territoriale de Voirie*

Christelle GODINHO

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2009-097 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique dans deux voies du 13^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2, et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'importants travaux d'alimentation d'un ouvrage RATP place d'Italie, rues Godefroy et Fagon, à Paris 13^e, il convient d'y interdire, à titre provisoire, le stationnement et de le considérer comme gênant la circulation publique ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonneront du 30 novembre au 18 décembre 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique, du 30 novembre au 18 décembre 2009 inclus, dans les voies suivantes du 13^e arrondissement :

— Godefroy (rue), côté pair au droit des n^{os} 2 à 12 ;

— Fagon (rue), côté impair au droit des n^{os} 1 à 9.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'ordre Public et de la Circulation sont

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 novembre 2009

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 8^e Section Territoriale de Voirie*

Emmanuel MARTIN

DEPARTEMENT DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction du Patrimoine et de l'Architecture).

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008 modifiée par la délibération en date du 11 mai 2009 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 3221-11 du Code général des collectivités territoriales, et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services du Département de Paris ;

Vu les arrêtés de nomination et de mise à disposition du Département de Paris, en tant que de besoin, de certains fonctionnaires et agents de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture ;

Vu l'arrêté en date du 25 juin 2008 nommant M. Jacques MONTHIOUX Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture ;

Vu l'arrêté en date du 30 juin 2009 portant organisation de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture ;

Vu l'arrêté en date du 30 juin 2009, modifié par l'arrêté du 7 septembre 2009, portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, au Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Sur la proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est déléguée à M. Jacques MONTHIOUX, Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité, et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

La signature du Maire de Paris est également déléguée à :

- M. Rémy VIELLE, ingénieur général, directeur adjoint,
- M. Christophe DERBOULE, administrateur hors classe, sous-directeur des ressources,
- M. Xavier de BODINAT, ingénieur général, chargé du service technique des bâtiments de proximité,
- M. Alain LE GOUPIL, ingénieur général, chargé du service technique des bâtiments tertiaires,
- Mme Sylvie BORST, ingénieure en chef des services techniques, chargée du service technique du bâtiment durable,

à effet de signer :

- a) tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services relevant de leur autorité,
- b) tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur.

Cette délégation s'étend aux actes qui ont pour objet de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Une délégation spécifique est également accordée à M. Alain LE GOUPIL à effet de signer dans le cadre des opérations de travaux les documents suivants : obtention ou délivrance de permis de stationnement et obtention ou délivrance d'autorisations d'occupation du domaine public ou privé par convention de mise à disposition.

Art. 2. — La délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est également donnée :

— Pour le service technique des bâtiments de proximité, en cas d'absence ou d'empêchement du chef du service, à M. Rémi THUAU, ingénieur en chef des services techniques, adjoint,

— Pour le service technique des bâtiments tertiaires, en cas d'absence ou d'empêchement du chef du service, à Alain de ROECK, ingénieur en chef des services techniques, chef de la mission des installations techniques, adjoint,

à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions préparés par ces services, et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

Art. 3. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée, pour les affaires relevant de leur compétence :

— Pour le service du contrôle de gestion et de la communication à :

- Mme Véronique SINAGRA, chargée de mission, chef du service, et en cas d'absence ou d'empêchement de la chef du service, Mme Noëlle TOURRET et Mme Marie GUYOT, attachées d'administrations parisiennes et M. Philippe BOCQUILLON, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure,

à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions préparés par le service ou relevant de leur autorité et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

— Pour la cellule d'information et des relations avec les architectes à :

- Mme Claudie PREDAL, attachée d'administrations parisiennes, pour les attestations de service fait portant sur les prestations remises dans le cadre des concours de maîtrise d'œuvre.

Art. 4. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée, pour les affaires entrant dans leurs attributions respectives, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

— Pour la sous-direction des ressources :

1) Pour la mission patrimoine :

— M. Jean-François RUBELLIN, chargé de mission, chef de la mission patrimoine et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la mission, Mme Laurence FAVRE et M. François GUERRA, ingénieurs des travaux.

2) Pour le service des ressources humaines et de la logistique :

— Mme Brigitte VARANGLE, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du service, à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions préparés par le service, notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté auxquels s'ajoutent tous les actes et décisions de caractère individuel concernant les personnels administratifs, techniques et ouvriers.

— Mlle Angela LAMELAS, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau des ressources humaines, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Rémi LECOMTE, attaché d'administrations parisiennes, adjoint à la chef du bureau, à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions de caractère individuel concernant les personnels administratifs, techniques et ouvriers, préparés par le bureau, ainsi que les ordres de service, marchés à procédure adaptée passés en application de l'article 28 du Code des marchés publics, certifications pour paiement, attestations de service fait, actes liés à l'exécution des marchés, arrêtés de mémoires des fournisseurs.

— M. Daniel MATHOT, ingénieur des travaux, responsable du bureau de l'hygiène et de la sécurité, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Etienne GUIGNARD, chef d'exploitation, à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions liés à l'activité du Bureau de l'Hygiène et de la Sécurité.

3) Pour le service juridique et financier :

— Mme Emmanuelle BURIN-RONGIER, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du service juridique et financier, à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions préparés par le service et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

— M. Vincent CRESSIN, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau des affaires juridiques et des marchés et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mlle Mariam BAILEY, adjointe, Mlle Magali MARRAGOU, Mme Lydie MACREZ, M. Cédric FAUCON et M. Augustin de LACOSTE LAREYMONDIE, attachés d'administrations parisiennes,

pour les actes suivants :

1) actes préparatoires à la passation des marchés : avis d'appel publics à la concurrence, règlement de consultation, pièces du dossier de consultation des entreprises, courriers aux entreprises et autres actes préparatoires ;

2) publication des avis et des avis rectificatifs sur les marchés aux journaux d'annonces légales ;

3) avis d'attribution de marchés publics publiés aux journaux d'annonces légales ;

4) bordereaux d'envois au Préfet conformément à l'article 43 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 ;

5) attestations de service fait sur factures de publications aux journaux d'annonces légales ;

6) enregistrement des plis reçus dans le cadre des marchés sur appels d'offres formalisés.

— Mme Marie-Aline ROMAGNY, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau de la prévision et de l'exécution budgétaire et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Anne-Marie PRIETO, adjointe, et Mme Nadège ABOMANGOLI, attachées d'administrations parisiennes,

pour les actes suivants :

1) tous les certificats pour paiement ;

2) affectation de crédits en régularisation comptable ;

3) engagements financiers et délégations de crédits ;

4) gestion et délégation des crédits d'urgence et d'études ;

5) émissions de titre de recettes et arrêtés de mise en recouvrement ;

6) visa financier des pièces de marchés ;

7) attestations de service fait sur factures de publications aux journaux d'annonces légales ;

8) courriers à la Recette Générale des Finances suite à des déductions de mandats.

— M. Emmanuel BASSO, attaché d'administrations parisiennes, chef du bureau de la prévention des litiges et du contentieux et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Anne-Flore BRUNET, attachée d'administrations parisiennes, adjointe, et M. Jérôme POZZO DI BORGIO, attaché d'administrations parisiennes,

pour les actes suivants :

1) dires et contradictoires transmis aux experts dans le cadre des différentes procédures d'expertises judiciaires prévues par le Code de justice administrative ou le Code de procédure civile ;

2) toute réponse à une demande d'information émanant d'un particulier dans le cadre de la gestion d'un litige potentiel ou actuel ;

3) toute réponse formulée à un cocontractant de l'administration dans le cadre de l'instruction des mémoires en réparation ;

4) avis de notification des contrats de transaction, eux-mêmes signés par le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris ;

5) déclarations de sinistres afférentes aux assurances dommages — ouvrages éventuellement contractés par le Département, concurremment avec les chefs de Sections Locales d'Architecture ;

6) certificats administratifs destinés à justifier, auprès de la Recette Générale des Finances, la mise en paiement d'une somme résultant de l'établissement d'un contrat de transaction au profit d'un tiers ;

7) comptes-rendus relatifs aux négociations préliminaires avec les constructeurs publics, réalisées dans le but d'aboutir à la signature d'un contrat de transaction, dans les conditions prévues par les articles 2044 et suivants du Code civil.

4) Pour le service de la maîtrise d'ouvrage informatique (S.M.O.I) :

— M. Jean-Pierre VER, chef d'arrondissement, chef du service, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe NIORT, ingénieur divisionnaire des travaux, à l'effet de signer tous ordres de service, marchés à procédure adaptée passés en application de l'article 28 du Code des marchés publics, attestations de service fait et certificats pour paiement.

Art. 5. — Délégation de signature est également donnée, pour les affaires entrant dans le cadre de leurs compétences, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

1) service technique du bâtiment durable :

— Pour la section réglementation et développement :

- Mme Marie-Hélène HIDALGO, ingénieure divisionnaire des travaux, chef de la section, et, en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de la section, Mme Hélène DESBIEYS, ingénieure des travaux, adjointe.

— Pour la section technique de l'énergie et du génie climatique (S.T.E.G.C.) :

- M. Thierry LANGE, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, Mme Laurine AZEMA, ingénieure des services techniques, adjointe, notamment à l'effet de souscrire des abonnements au gaz, à l'électricité, à l'eau, à la vapeur auprès des concessionnaires des réseaux publics.

2) service technique de l'architecture et des projets :

— Pour l'agence d'études d'architecture :

- M. Bertrand LERICOLAIS, architecte-voyer en chef, chef de l'agence et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Thierry BALEREAU, architecte-voyer en chef, et Mlle Virginie BAUX, attachée d'administrations parisiennes, adjoints, ainsi qu'à M. Mikaël TAGLIANTE-SARACINO et à M. Ronald HUMBERT, architectes-voyers en chef ;

- Par ailleurs, M. Bertrand LERICOLAIS, architecte-voyer en chef, chef de l'agence, et M. Norbert CHAZAUD, architecte-voyer, reçoivent délégation à l'effet de signer des dossiers de demande de permis de construire et de permis de démolir établis pour le compte de la Ville de Paris.

— Pour l'agence de conduite de projets :

- M. Martial BRACONNIER, ingénieur général, chef de l'agence, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Laurent PINNA, ingénieur des services techniques ;

- Par ailleurs, une délégation de signature spécifique est donnée à Mme Annelie DUCHATEL et Mme Véronique FRADON, ingénieures des services techniques, Mme Christiane LE BRAS et M. Frédéric CHARLANES, ingénieurs divisionnaires des travaux, et Mme Virginie KATZWEDEL, architecte-voyer, à effet de signer tous arrêtés, actes et décisions afférents aux opérations relevant de leur pôle, notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

3) service technique des bâtiments tertiaires :

— Pour la mission des installations techniques :

- M. Alain de ROECK, ingénieur en chef des services techniques, chef de la mission.

— Pour la mission expertise immobilière :

- M. Bernard DAVISSEAU, ingénieur des travaux, chef de la mission.

— Pour la section technique du génie civil et des aménagements intérieurs :

- M. Yves BORST, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la section et en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, M. Victor LECOURTIER, ingénieur des travaux, adjoint.

— Pour la section d'architecture des bâtiments fonctionnels :

- M. Patrick CHOTTEAU, architecte-voyer en chef, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, M. Laurent CORBIN, ingénieur des services techniques, adjoint, et Mme Françoise NIVÔSE-BOYER, architecte-voyer, chargée des établissements de l'aide à l'enfance.

- Par ailleurs, une délégation de signature spécifique est donnée à M. Laurent CORBIN, ingénieur des services techniques, à effet de signer tous arrêtés, actes et décisions afférents à la subdivision de l'Hôtel de Ville, notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. François RIVRIN-RIQUE, ingénieur des travaux, adjoint.

4) service technique des bâtiments de proximité :

— Pour la section locale d'architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements :

- Mme Christine VOISINE, ingénieure en chef des services techniques, chef de la section, et, en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de la section, Mme Laurence VISCONTE, architecte-voyer en chef, adjointe.

— Pour la section locale d'architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements :

- M. Jean-Luc MORIN-DEPOORTERE, ingénieur des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, M. Jérôme LEGRIS, ingénieur des services techniques, adjoint, et Mme Aryelle DESORMEAUX, attachée principale d'administrations parisiennes.

— Pour la section locale d'architecture des 8^e et 9^e arrondissements :

- M. Michel PERRIN, chef d'arrondissement, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, Mme Marina KUDLA, ingénieure des travaux, adjointe.

— Pour la section locale d'architecture des 10^e et 11^e arrondissements :

- M. Daniel VERRECCHIA, ingénieur des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, M. Philippe BALA, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint.

— Pour la section locale d'architecture du 12^e arrondissement :

- Mme Véronique LE GALL, ingénieure des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de la section, M. Patrick CHAGNAS, chef d'arrondissement, adjoint.

— Pour la section locale d'architecture du 13^e arrondissement :

- M. Christophe ROSA, ingénieur des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, M. Dominique DENIEL ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint.

— Pour la section locale d'architecture du 14^e arrondissement :

- M. Sébastien BOUCHERON, ingénieur des services techniques, chef de la section, et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, M. Jean-Pierre LEGUET, chef d'arrondissement, adjoint.

— Pour la section locale d'architecture du 15^e arrondissement :

- Mme Joan YOUNES, ingénieure en chef des services techniques, chef de la section, et, en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de la section, M. Alain LEMOINNE, chef d'arrondissement, adjoint.

— Pour la section locale d'architecture du 16^e arrondissement :

- Mme Joan YOUNES, ingénieure en chef des services techniques, chef de la section par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de la section, M. Pascal DUBOIS, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint.

— Pour la section locale d'architecture du 17^e arrondissement :

- M. Daniel TARAMELLI, chef d'arrondissement, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, M. Dominique DUBOIS-SAGE, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint.

— Pour la section locale d'architecture du 18^e arrondissement :

- M. Jean-Claude VERRECCHIA, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, M. Jean-François MANGIN, ingénieur des travaux, adjoint, et M. Jean-Pierre LESSERE, attaché d'administrations parisiennes.

— Pour la section locale d'architecture du 19^e arrondissement :

- M. Marc HANNOYER, ingénieur des services techniques, chef de la section, et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, Mme Alexandra VERNEUIL, ingénieure des services techniques, adjoint, et Mme Isabelle NETO, attachée d'administrations parisiennes.

— Pour la section locale d'architecture du 20^e arrondissement :

— M. Stéphan LAJOUS, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, Mme Martine MARSAULT, chef d'arrondissement, adjointe, et M. Frédéric REPETTO, attaché d'administrations parisiennes.

à effet de signer les actes suivants :

1) actes préparatoires à la passation des marchés : avis d'appel publics à la concurrence, règlement de consultation, pièces du dossier de consultation des entreprises, courriers aux entreprises et autres actes préparatoires ;

2) marchés publics, de toute forme et nature : acceptation des offres, et actes d'engagement, notification des marchés, certification des exemplaires consignés aux fins de nantissement, lettres aux candidats retenus et aux candidats écartés ;

3) avis d'attribution de marchés publics publiés aux journaux d'annonces légales et bordereaux d'envoi au Préfet conformément à l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales ;

4) ordres de services et bons de commande ;

5) actes liés à l'exécution des marchés : décisions de poursuivre, agrément de sous-traitants et acceptation de leur conditions de paiement, actes d'interruption ou de prolongation de délais, décision de réception ;

6) toute mise en demeure formelle notamment avant application des pénalités, voire résiliation ;

- 7) résiliation ;
- 8) reconduction expresse ;
- 9) acceptation d'une phase de prestation, au sens du cahier des clauses administratives générales relatives aux marchés de prestations intellectuelles, notification de la phase suivante ;
- 10) notification d'une tranche conditionnelle ;
- 11) établissement et notification des états d'acompte, acceptation du décompte final et notification du décompte général ;
- 12) arrêtés de comptabilité en recette et en dépense (certificats pour paiement) ;
- 13) agrément et mainlevée des cautions substituées aux retenues de garantie ;
- 14) avenants quel qu'en soit l'objet ;
- 15) états des frais de déplacement et d'indemnités et de liquidation des h supplémentaires ;
- 16) votes aux assemblées générales de copropriétés ou d'associations syndicales de propriétaires dans le cadre de la représentation de la Ville de Paris et les actes y afférents ;
- 17) décisions de déclaration sans suite pour motif d'intérêt général ;
- 18) publication des avis et des avis rectificatifs sur les marchés publiés aux journaux d'annonces légales ;
- 19) publication des avis d'attribution de marchés publics publiés aux journaux d'annonces légales ;
- 20) envoi et signature des bordereaux d'envoi au Préfet conformément à l'article 43 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 ;
- 21) attestations de service fait.

Art. 6. — Délégation de signature est également donnée à :
— Pour la section technique de l'énergie et du génie climatique :

- M. Pascal LANIER, chef d'arrondissement, et M. Georges HARDOUIN, ingénieur divisionnaire des travaux, à l'effet de signer, les mêmes actes en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service et de son adjointe,
 - M. Patrick BRETON, chef d'exploitation, responsable de la subdivision de contrôle du privé,
 - M. Marc ETOURMY, ingénieur divisionnaire des travaux, responsable de la subdivision d'exploitation Sud,
 - M. Pierre-Bruno COLALONGO, ingénieur divisionnaire des travaux, responsable de la subdivision d'exploitation Nord,
- à l'effet de signer tous actes liés à l'activité de ces subdivisions et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

— Pour la section technique du génie civil et des aménagements intérieurs :

- M. Etienne PINCHON, ingénieur divisionnaire des travaux, responsable de la section travaux,
- M. Michel BERNE, chef d'exploitation, responsable de la section événements,

à l'effet de signer tous actes liés à l'activité de cette section et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

Art. 7. — Les délégations de signature ci-dessus ne s'appliquent pas aux arrêtés, actes et décisions énumérés ci-après :

- 1) actes et décisions se rapportant à l'organisation des services ;
- 2) arrêtés pris en application de la loi du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;
- 3) arrêtés de remboursement de frais ou de paiement d'indemnités ou de dommages intérêts à l'occasion d'actes ou de faits ayant engagé la responsabilité du Département de Paris lorsque la somme dépasse 3 000 € par personne indemnisée ;
- 4) mémoires en défense ou recours pour excès de pouvoir ;
- 5) ordres de mission pour les déplacements du directeur hors du territoire métropolitain ou à l'intérieur de celui-ci ;

6) sanctions disciplinaires supérieures à l'avertissement et au blâme.

Art. 8. — Délégation de signature est également donnée, dans le cadre de leurs attributions, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

- 1) Sous-Direction des Ressources :
— Pour la mission achat :
- Mme Marie-Noëlle GARNIER, attachée principale d'administrations parisiennes, chef de la mission.
- 2) service technique du bâtiment durable :
— Pour la section technique de l'énergie et du génie climatique :
- Mme Hélène BEL-DEBAY, ingénieure des services techniques, qui reçoit en outre délégation de signature, en cas d'absence ou d'empêchement, de M. LANGE et de Mme AZEMA, pour la souscription des abonnements au gaz, à l'électricité, à l'eau, à la vapeur auprès des concessionnaires des réseaux publics,
- Mme Morgane PONCHEL, ingénieure des travaux,
- M. Florent ROBINET, ingénieur des travaux,
- M. Thomas PERINEAU, ingénieur des travaux,
- M. Laurent BEUF, ingénieur des travaux.
- 3) service technique des bâtiments tertiaires :
— Pour la section d'architecture des bâtiments fonctionnels (S.A.B.F.) :
- Mlle Pascale SINOÛ, ingénieure divisionnaire des travaux,
- M. Jacques DERAUCROIX, ingénieur des travaux,
- M. Patrick BACKES, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure.
- 4) service technique des bâtiments de proximité :
— Pour la section locale d'architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements :
- M. Mathieu PRATLONG, ingénieur des travaux,
- Mlle Sarah CAMINONDO, ingénieure des travaux,
- M. Philippe FOURE, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure.
— Pour la section locale d'architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements :
- M. Eric PERTHUIS, ingénieur divisionnaire des travaux,
- M. Patrick LANDES, ingénieur des travaux,
- Mme Marie-Charlotte MERLIER, ingénieure des travaux,
- M. Jean-Jacques LESAGE, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure.
— Pour la section locale d'architecture des 8^e et 9^e arrondissements :
- M. Hubert BRONNEC, ingénieur divisionnaire des travaux.
— Pour la section locale d'architecture des 10^e et 11^e arrondissements :
- Mme Florence BAUDIN, ingénieure des travaux,
- M. Nicolas GINEYTS, ingénieur des travaux,
- M. Pascal CORVEZ, ingénieur des travaux,
- Mme Maryline JUDAS, ingénieure des travaux,
- Mme Chantal GUEU, ingénieure économiste de la construction.
— Pour la section locale d'architecture du 12^e arrondissement :
- Mlle Roxane AUROY, ingénieure des travaux,
- M. Rémy PIMPANEAU, ingénieur des travaux,
- M. Laurent REJOWSKI, ingénieur économiste de la construction,
- M. Francis VIAL, chef de subdivision.
— Pour la section locale d'architecture du 13^e arrondissement :
- M. Lionel BEAUVALLET, ingénieur des travaux,
- Mlle Lam HONG, ingénieure des travaux,

- M. Didier VARLET, ingénieur des travaux,
- M. Olivier MERLE DES ILES, ingénieur des travaux,
- Mlle Julie COMPIN, ingénieure des travaux,
- M. Henri KASZUBA, ingénieur économiste de la construction.

— Pour la section locale d'architecture du 14^e arrondissement :

- M. Jean-Claude CID, ingénieur divisionnaire des travaux,
- Mme Josiane BRAUN, ingénieure économiste de la construction,
- Mme Fanette CLUZAUD, ingénieure des travaux.

— Pour la section locale d'architecture du 15^e arrondissement :

- M. Vincent PONSEEL, ingénieur des travaux,
- M. Didier DURAND, ingénieur économiste de la construction classe supérieure,
- M. Philippe BERTRAND, chef de subdivision.

— Pour la section locale d'architecture du 16^e arrondissement :

- M. Guy COQUEBLIN, ingénieur des travaux,
- M. Philippe PERRET, ingénieur des travaux,
- M. Alexandre FRANKE, ingénieur des travaux.

— Pour la section locale d'architecture du 17^e arrondissement :

- M. Frédéric BORDE, ingénieur des travaux,
- M. Frédéric TOUSSAINT, ingénieur des travaux,
- M. Olivier GROSJEAN, chef de subdivision,
- M. Michel DUVEAU, ingénieur économiste de la construction.

— Pour la section locale d'architecture du 18^e arrondissement :

- Mme Hélène CHARTIER, ingénieure des travaux,
- M. Mathias ROY, ingénieur des travaux,
- M. Julien ABOUJAILI, ingénieur des travaux,
- M. Hocine AZEM, ingénieur des travaux.

— Pour la section locale d'architecture du 19^e arrondissement :

- M. Régis PETITJEAN, ingénieur des travaux,
- M. Jean-François BROUILLAC, ingénieur des travaux,
- Mlle Amandine CABY, ingénieure des travaux,
- M. Noredine BOULHAZAIZ, ingénieur des travaux.

— Pour la section locale d'architecture du 20^e arrondissement :

- M. Pierre CHOUARD, ingénieur divisionnaire des travaux,
- M. Patrice MARING, ingénieur divisionnaire des travaux,
- Mme Audrey GROSHENY, ingénieure des travaux,
- M. Maël PERRONNO, ingénieur des travaux,
- M. Christian PEUZIAT, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure.

à l'effet de signer :

- ordres de service dans le cadre des marchés publics,
- attestations de service fait.

Art. 9. — Délégation de signature est également donnée aux agents membres de la « Commission des marchés », à l'effet de dresser et de signer les procès-verbaux établis dans le cadre des compétences dévolues à la Commission :

— M. Jacques MONTHIOUX, Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture, en qualité de Président ;

— M. Rémy VIEILLE, ingénieur général, Directeur Adjoint, suppléant du Président ;

— M. Christophe DERBOULE, administrateur hors classe, Sous-Directeur des Ressources, en qualité de membre de la Commission, suppléant du Président ;

— Mme Emmanuelle BURIN-RONGIER, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du service juridique et financier, en qualité de membre de la Commission, suppléante du président, ou en cas d'empêchement ou

d'absence, M. Vincent CRESSIN, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau des affaires juridiques et des marchés ;

— M. Vincent CRESSIN, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau des affaires juridiques et des marchés, en qualité de membre de la Commission, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Mariam BAILEY, Mlle Magali MARRAGOU, Mme Lydie MACREZ, M. Cédric FAUCON et M. Augustin de LACOSTE LAREYMONDIE, attachés d'administrations parisiennes ;

— Mme Marie-Aline ROMAGNY, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau de la prévision et de l'exécution budgétaire, en qualité de membre de la Commission, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Marie-Aline PRIETO et Mme Nadège ABOMANGOLI, attachés d'administrations parisiennes ;

— M. Emmanuel BASSO, attaché d'administrations parisiennes, chef du bureau de la prévention des litiges et du contentieux, en qualité de membre de la Commission, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Anne-Flore BRUNET, attachée d'administrations parisiennes, et M. Jérôme POZZO DI BORGO, attaché d'administrations parisiennes ;

— Mme Véronique SINAGRA, chargée de mission, en qualité de membre de la Commission, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe BOCQUILLON, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure ;

— Mme Marie-Noëlle GARNIER, attachée principale d'administrations parisiennes, chef de la mission achat, en qualité de membre de la Commission.

Art. 10. — Délégation de signature est également donnée à M. Jacques MONTHIOUX, Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture, à M. Christophe DERBOULE, administrateur hors classe, Sous-Directeur des Ressources, et à Mme Emmanuelle BURIN-RONGIER, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du service juridique et financier, à l'effet de signer les arrêtés de virement de crédits relevant du budget de fonctionnement, hors crédits de personnel.

Art. 11. — Les dispositions de l'arrêté du 30 juin 2009 modifié par l'arrêté du 7 septembre 2009, portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, au Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture ainsi qu'à certains de ses collaborateurs sont abrogées par le présent arrêté qui s'y substitue.

Art. 12. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 13. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

— à M. le Préfet de la Région Ile-de-France, préfet du Département de Paris,

— à M. le Receveur Général des Finances,

— à Mme la Directrice Générale des Services Administratifs du Département de Paris,

— à M. le Directeur des Ressources Humaines,

— à M. le Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture,

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 25 novembre 2009

Bertrand DELANOË

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de la Voirie et des Déplacements). — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Président du Conseil de Paris

siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008 par laquelle le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général a donné au Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 3121-22 du Code général des collectivités territoriales sur les matières visées aux articles L. 3211-2, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-1 du même Code, modifiée par la délibération 2009 DAJ 8G du 11 mai 2009.

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié, portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 7 octobre 2009 déléguant la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, à Mme Ghislaine GEFFROY, Directrice de la Voirie et des Déplacements ;

Sur la proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté en date du 7 octobre 2009 déléguant la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, à Mme Ghislaine GEFFROY, Directrice de la Voirie et des Déplacements est modifié comme suit :

A l'article 4 :

L'alinéa « M. Jean François RAUCH, ingénieur des services techniques, Chef de la section du stationnement concédé et M. Jean-Pierre GONGUET, ingénieur divisionnaire des travaux, Adjoint au Chef de la section du stationnement concédé, chargé du contrôle des concessions » ;

est supprimé et remplacé par

« M. Jean-François RAUCH, ingénieur des services techniques, Chef de la section du stationnement concédé et M. Jean-Pierre GONGUET, ingénieur chef d'arrondissement, Adjoint au Chef de la section du stationnement concédé, chargé du contrôle des concessions » ;

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris ;

— M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la région d'Ile-de-France ;

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 4 novembre 2009

Bertrand DELANOË

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° DTPP-2009-1292 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande formulée par la société nationale de radiodiffusion RADIO FRANCE, en vue d'être autorisée à exploiter des installations de production thermique et frigorifique au 116, avenue du Président Kennedy, à Paris 16^e — Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Le Préfet de Police,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses livres I^{er} - Titres II, relatifs à l'information et à la participation des citoyens et V-Titres I^{ers}, relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu la demande effectuée le 6 février 2009 par M. Christian MOUROUGANE, Directeur Général Adjoint de la Société Nationale de Radiodiffusion RADIO FRANCE, en vue d'être autorisé à exploiter des installations de production thermique et frigorifique au sein de son établissement, la Maison de la Radio, sis 116, avenue du Président Kennedy, à Paris 16^e, équipements qui relèvent de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, sous les rubriques suivantes de la nomenclature :

2920/2^o/a : Installation de réfrigération ou compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10⁵ Pa, comprimant ou utilisant des fluides non inflammables ni toxiques, la puissance absorbée de l'installation étant supérieure à 500 kW. — Autorisation ;

2910/A/2^o : Combustion, lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou de la biomasse, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique maximale de l'installation est supérieure à 2 MW mais inférieure à 20 MW — Déclaration ;

Vu le dossier déposé le 6 février 2009, complété le 10 juillet 2009, à l'appui de cette demande d'autorisation, et notamment les études d'impact et de dangers présentées ;

Vu l'avis du 10 août 2009 du service technique interdépartemental d'inspection des installations classées, sur le caractère complet et régulier de ce dossier ;

Vu la décision n° E09000013/75 du 8 septembre 2009 du Tribunal Administratif de Paris désignant M. Jean-François BIECHLER, ingénieur de l'Ecole Navale, en qualité de commissaire-enquêteur et M. Guy PASSEPONT, géomètre expert, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Il sera procédé, du mercredi 16 décembre 2009 au vendredi 15 janvier 2010 inclus, à une enquête publique préalable à la prise de décision, par arrêté préfectoral du Préfet de Police, sur la demande d'autorisation susvisée, en vue de l'exploitation d'installations de production thermique et frigorifique sur le site de la Maison de la Radio, sis 116, avenue du Président Kennedy, à Paris 16^e.

Art. 2. — Le dossier d'enquête sera déposé à la Mairie du 16^e arrondissement — 71, avenue Henri Martin, où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet pendant la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture.

Art. 3. — Le commissaire enquêteur sera présent pour recevoir les personnes intéressées à la mairie précitée aux jours et heures suivants :

- mercredi 16 décembre 2009, de 9 h à 12 h ;
- jeudi 24 décembre 2009, de 16 h à 19 h ;
- mercredi 30 décembre 2009, de 14 h à 17 h ;
- samedi 9 janvier 2010, de 9 h à 12 h ;
- vendredi 15 janvier 2010, de 14 h à 17 h.

Art. 4. — Des avis au public seront affichés quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête dans les mairies et les commissariats centraux des 16^e et 15^e arrondissements de Paris, concernés par le périmètre d'affichage de 1 000 mètres fixé par la réglementation pour la rubrique 2920/2^o/a-autorisation.

Les certificats attestant l'accomplissement de cette formalité seront adressés au Préfet de Police à l'issue du délai d'affichage prévu par le Code de l'environnement, soit du 1^{er} décembre 2009 au 15 janvier 2010 inclus.

L'enquête sera également annoncée au moins quinze jours avant son ouverture dans deux journaux diffusés à Paris.

La publicité de l'enquête est aux frais du demandeur.

Art. 5. — Le présent arrêté sera inséré au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » ainsi qu'au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police ».

Art. 6. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Maire de Paris, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne, ainsi que le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 novembre 2009

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
*Le Directeur des Transports,
et de la Protection du Public*
Marc-René BAYLE

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble situé 21, rue Feutrier, à Paris 18^e (arrêté du 17 novembre 2009).

Avis de recrutement sans concours d'un adjoint technique de 2^e classe de catégorie C (F/H) — spécialité électricité — session 2010.

La Préfecture de Police recrute 1 adjoint technique de 2^e classe H / F (catégorie C), dans la spécialité électricité — session 2010.

MISSIONS ET REMUNERATION

Missions :

Affecté(e) au sein du Service des Affaires Immobilières (Département exploitation des bâtiments — Bureau de la maintenance générale) de la Préfecture de Police,

Lieu de travail, en fonction des besoins :

- 46/48, bd Bessières, Paris 17^e
- ou 39, rue de Dantzig, Paris 15^e
- ou 2, rue de la Cité, Paris 4^e,

vos missions consistent à :

— Exécuter des travaux d'entretien, de dépannage et de maintenance sollicités par le chef d'atelier dans le corps d'état électricité ;

— Remonter les informations nécessaires à la tenue, au suivi et à la mise à jour du plan de charge vers le chef d'atelier et son adjoint.

Traitement :

— Traitement brut mensuel à partir de 1 747,59 € en début de carrière + suppléments pour charges de famille + indemnité de transport + indemnité pour travaux dangereux et insalubres.

— Une prime d'installation versée en une fois d'un montant brut de 2 045 €.

Qualités et compétences requises :

- Aptitude au travail en équipe ;
- Autonomie et réactivité ;
- Possession du permis B.

MODALITES DE CE RECRUTEMENT SANS CONCOURS

Date limite de dépôt des candidatures : 18 décembre 2009 (cachet de la Poste faisant foi).

— Sélection sur dossier des candidats et audition des candidats sélectionnés : à partir du 4 janvier 2010.

— Visite médicale des personnes retenues : à partir du 26 janvier 2010.

— Premières prises de poste envisagées : à partir du 1^{er} février 2010.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

— Etre de nationalité française ou ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

— Toutefois les personnes en instance d'acquisition de la nationalité française ou d'un des pays européens précités peuvent également postuler. Il est précisé que pour elles, l'obtention de cette nationalité, au plus tard, à la date de la sélection sur dossier, est une condition pour permettre leur nomination par l'administration, en cas d'admission.

PIECES A FOURNIR POUR CANDIDATURE

— Une lettre de candidature motivée ;

— Un curriculum vitae détaillé indiquant vos coordonnées, votre niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés (joindre les justificatifs : diplôme, attestation de formation, certificat de travail...);

— Une photographie d'identité récente ;

— 1 enveloppe affranchie format 23 x 16 portant vos coordonnées ;

— une pièce justificative de la situation à l'égard du service national. Les candidats nés après le 31 décembre 1978 et les candidates nées à partir du 1^{er} janvier 1983 doivent joindre la copie attestant leur recensement et leur participation à la journée d'appel et de préparation à la défense ;

— Copie recto verso de la carte nationale d'identité française valide ou d'un certificat de nationalité française ou d'une carte de ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou d'un justificatif de demande d'acquisition de la nationalité française ou d'un des pays européens précités.

DEPOT DES CANDIDATURES

Par courrier : Préfecture de Police — Direction des Ressources Humaines — Sous-Direction des Personnels — Bureau du Recrutement — pièce 308 — 9, Boulevard du Palais, 75195 Paris Cedex 04 ;

Internet : www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr.

Sur place : Préfecture de Police — Direction des Ressources Humaines — Sous-Direction des Personnels — Accueil du Bureau du Recrutement — 3^e étage, pièce 308 — 11, rue des Ursins, 75195 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 53 73 53 27 — Métro 1 ou 4 : Hôtel de Ville ou Cité — R.E.R. B ou C : St Michel / Notre-Dame.

Fait à Paris, le 24 novembre 2009

L'Adjoint au Chef du Bureau du Recrutement
Véronique ALMY

Avis de recrutement sans concours d'un adjoint technique de 2^e classe de catégorie C (F/H) — spécialité maçonnerie — session 2010.

La Préfecture de Police recrute 1 adjoint technique de 2^e classe H / F (catégorie C), dans la spécialité maçonnerie — session 2010.

MISSIONS ET REMUNERATION

Missions :

Affecté(e) au sein du Service des Affaires Immobilières (Département exploitation des bâtiments — Bureau de l'entretien technique des bâtiments) de la Préfecture de Police, située quai de Gesvres, Paris 4^e arrondissement, vos missions consistent à :

- Exécuter des travaux de maçonnerie ;
- Exécuter des opérations de maintenance/réparations ;
- Opérer un soutien à l'évaluation technique et financière des demandes de travaux et à l'établissement des commandes de matériels ;
- Remonter les informations nécessaires au bon suivi hiérarchique des travaux réalisés ;
- Opérer un soutien à la gestion des moyens matériels : équipement, véhicules, matériaux (stock).

Traitement :

— Traitement brut mensuel à partir de 1 747,59 € en début de carrière + suppléments pour charges de famille + indemnité de transport + indemnité pour travaux dangereux et insalubres.

— Une prime d'installation versée en une fois d'un montant brut de 2 045 €.

Qualités et compétences requises :

- Bonne réactivité face à l'urgence ;
- Bon relationnel (en interne et vis-à-vis des services clients) ;
- Aptitude à la conduite d'opérations en régie ;
- Maîtrise de l'outil informatique souhaitée.

MODALITES DE CE RECRUTEMENT SANS CONCOURS

Date limite de dépôt des candidatures : 18 décembre 2009 (cachet de la Poste faisant foi).

— Sélection sur dossier des candidats et audition des candidats sélectionnés : à partir du 4 janvier 2010.

— Visite médicale des personnes retenues : à partir du 26 janvier 2010.

— Premières prises de poste envisagées : à partir du 1^{er} février 2010.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

— Etre de nationalité française ou ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

— Toutefois les personnes en instance d'acquisition de la nationalité française ou d'un des pays européens précités peuvent également postuler. Il est précisé que pour elles, l'obtention de cette nationalité, au plus tard, à la date de la sélection sur dossier, est une condition pour permettre leur nomination par l'administration, en cas d'admission.

PIECES A FOURNIR POUR CANDIDATURE

- Une lettre de candidature motivée ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant vos coordonnées, votre niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés (joindre les justificatifs : diplôme, attestation de formation, certificat de travail...);
- Une photographie d'identité récente ;
- 1 enveloppe affranchie format 23 x 16 portant vos coordonnées ;
- une pièce justificative de la situation à l'égard du service national. Les candidats nés après le 31 décembre 1978 et les candidates nées à partir du 1^{er} janvier 1983 doivent joindre la copie attestant leur recensement et leur participation à la journée d'appel et de préparation à la défense ;

— Copie recto verso de la carte nationale d'identité française valide ou d'un certificat de nationalité française ou d'une carte de ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou d'un justificatif de demande d'acquisition de la nationalité française ou d'un des pays européens précités.

DEPOT DES CANDIDATURES

Par courrier : Préfecture de Police — Direction des Ressources Humaines — Sous-Direction des Personnels — Bureau du Recrutement — pièce 308 — 9, boulevard du Palais, 75195 Paris Cedex 04 ;

Internet : www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr.

Sur place : Préfecture de Police — Direction des Ressources Humaines — Sous-Direction des Personnels — Accueil du Bureau du Recrutement — 3^e étage, pièce 308 — 11, rue des Ursins, 75195 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 53 73 53 27 — Métro 1 ou 4 : Hôtel de Ville ou Cité — R.E.R. B ou C : St Michel / Notre-Dame.

Fait à Paris, le 24 novembre 2009

L'Adjoint au Chef du Bureau du Recrutement

Véronique ALMY

Avis de recrutement sans concours d'un adjoint technique de 2^e classe de catégorie C (F/H) — spécialité tapisserie — session 2010.

La Préfecture de Police recrute 1 adjoint technique de 2^e classe H/F (catégorie C), dans la spécialité tapisserie — session 2010.

MISSIONS ET REMUNERATION

Missions :

Affecté(e) au sein du Service des Affaires Immobilières (Département exploitation des bâtiments — Bureau de l'entretien technique des bâtiments) de la Préfecture de Police, située 9, boulevard du Palais, Paris 4^e arrondissement, vos missions consistent à :

- Exécuter des travaux de tapisserie ;
- Exécuter des opérations de maintenance/réparations ;
- Opérer un soutien à l'évaluation technique et financière des demandes de travaux et à l'établissement des commandes de matériels ;
- Remonter les informations nécessaires au bon suivi hiérarchique des travaux réalisés ;
- Opérer un soutien à la gestion des moyens matériels : équipements, véhicules, matériaux (stock).

Traitement :

— Traitement brut mensuel à partir de 1 747,59 € en début de carrière + suppléments pour charges de famille + indemnité de transport + indemnité pour travaux dangereux et insalubres.

— Une prime d'installation versée en une fois d'un montant brut de 2 045 €.

Qualités et compétences requises :

- Bonne réactivité face à l'urgence ;
- Bon relationnel (en interne et vis-à-vis des services clients) ;
- Aptitude à la conduite d'opérations en régie ;
- Maîtrise de l'outil informatique souhaitée.

MODALITES DE CE RECRUTEMENT SANS CONCOURS

Date limite de dépôt des candidatures : 18 décembre 2009 (cachet de la Poste faisant foi).

— Sélection sur dossier des candidats et audition des candidats sélectionnés : à partir du 4 janvier 2010.

— Visite médicale des personnes retenues : à partir du 26 janvier 2010.

— Premières prises de poste envisagées : à partir du 1^{er} février 2010.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

— Etre de nationalité française ou ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

— Toutefois les personnes en instance d'acquisition de la nationalité française ou d'un des pays européens précités peuvent également postuler. Il est précisé que pour elles, l'obtention de cette nationalité, au plus tard, à la date de la sélection sur dossier, est une condition pour permettre leur nomination par l'administration, en cas d'admission.

PIECES A FOURNIR POUR CANDIDATURE

- Une lettre de candidature motivée ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant vos coordonnées, votre niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés (joindre les justificatifs : diplôme, attestation de formation, certificat de travail...);
- Une photographie d'identité récente ;
- 1 enveloppe affranchie format 23 x 16 portant vos coordonnées ;
- une pièce justificative de la situation à l'égard du service national. Les candidats nés après le 31 décembre 1978 et les candidates nées à partir du 1^{er} janvier 1983 doivent joindre la copie attestant leur recensement et leur participation à la journée d'appel et de préparation à la défense ;
- Copie recto verso de la carte nationale d'identité française valide ou d'un certificat de nationalité française ou d'une carte de ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou d'un justificatif de demande d'acquisition de la nationalité française ou d'un des pays européens précités.

DEPOT DES CANDIDATURES

Par courrier : Préfecture de Police — Direction des Ressources Humaines — Sous-Direction des Personnels — Bureau du Recrutement — pièce 308 — 9, Boulevard du Palais, 75195 Paris Cedex 04 ;

Internet : www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr.

Sur place : Préfecture de Police — Direction des Ressources Humaines — Sous-Direction des Personnels — Accueil du Bureau du Recrutement — 3^e étage, pièce 308 — 11 rue des Ursins, 75195 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 53 73 53 27 — Métro 1 ou 4 : Hôtel de Ville ou Cité — R.E.R. B ou C : St Michel / Notre-Dame

Fait à Paris, le 24 novembre 2009

L'Adjoint au Chef du Bureau du Recrutement

Veronique ALMY

Avis de recrutement sans concours d'un adjoint technique de 2^e classe de catégorie C (F/H) — spécialité serrurerie — session 2010.

La Préfecture de Police recrute 1 adjoint technique de 2^e classe H / F (catégorie C), dans la spécialité serrurerie — session 2010.

MISSIONS ET REMUNERATION

Missions :

Affecté(e) au sein du Service des Affaires Immobilières (Département exploitation des bâtiments — Bureau de la maintenance générale) de la Préfecture de Police,

Lieu de travail, en fonction des besoins :

— 46/48, bd Bessières, Paris 17^e

ou 39, rue de Dantzig, Paris 15^e

ou 2, rue de la Cité, Paris 4^e,

vos missions consistent à :

— Exécuter des travaux d'entretien, de dépannage et de maintenance sollicités par le chef d'atelier dans le corps d'état serrurerie ;

— Remonter les informations nécessaires à la tenue, au suivi et à la mise à jour du plan de charge vers le chef d'atelier et son adjoint.

Traitement :

— Traitement brut mensuel à partir de 1 747,59 € en début de carrière + suppléments pour charges de famille + indemnité de transport + indemnité pour travaux dangereux et insalubres.

— Une prime d'installation versée en une fois d'un montant brut de 2 045 €.

Qualités et compétences requises :

— Aptitude au travail en équipe ;

— Autonomie et réactivité ;

— Possession du permis B.

MODALITES DE CE RECRUTEMENT SANS CONCOURS

Date limite de dépôt des candidatures : 18 décembre 2009 (cachet de la Poste faisant foi).

— Sélection sur dossier des candidats et audition des candidats sélectionnés : à partir du 4 janvier 2010.

— Visite médicale des personnes retenues : à partir du 26 janvier 2010.

— Premières prises de poste envisagées : à partir du 1^{er} février 2010.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

— Etre de nationalité française ou ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

— Toutefois les personnes en instance d'acquisition de la nationalité française ou d'un des pays européens précités peuvent également postuler. Il est précisé que pour elles, l'obtention de cette nationalité, au plus tard, à la date de la sélection sur dossier, est une condition pour permettre leur nomination par l'administration, en cas d'admission.

PIECES A FOURNIR POUR CANDIDATURE

— Une lettre de candidature motivée ;

— Un curriculum vitae détaillé indiquant vos coordonnées, votre niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés (joindre les justificatifs : diplôme, attestation de formation, certificat de travail...);

— Une photographie d'identité récente ;

— 1 enveloppe affranchie format 23 x 16 portant vos coordonnées ;

— une pièce justificative de la situation à l'égard du service national. Les candidats nés après le 31 décembre 1978 et les candidates nées à partir du 1^{er} janvier 1983 doivent joindre la copie attestant leur recensement et leur participation à la journée d'appel et de préparation à la défense ;

— Copie recto verso de la carte nationale d'identité française valide ou d'un certificat de nationalité française ou

d'une carte de ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou d'un justificatif de demande d'acquisition de la nationalité française ou d'un des pays européens précités.

DEPOT DES CANDIDATURES

Par courrier : Préfecture de Police — Direction des Ressources Humaines — Sous-Direction des Personnels — Bureau du Recrutement — pièce 308 — 9, boulevard du Palais, 75195 Paris Cedex 04 ;

Internet : www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr.

Sur place : Préfecture de Police — Direction des Ressources Humaines — Sous-Direction des Personnels — Accueil du Bureau du Recrutement — 3^e étage, pièce 308 — 11, rue des Ursins, 75195 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 53 73 53 27 — Métro 1 ou 4 : Hôtel de Ville ou Cité — R.E.R. B ou C : St Michel / Notre-Dame.

Fait à Paris, le 24 novembre 2009

L'Adjoint au Chef du Bureau du Recrutement

Véronique ALMY

Avis de recrutement sans concours d'un adjoint technique de 2^e classe de catégorie C (F/H) — spécialité plomberie — session 2010.

La Préfecture de Police recrute 1 adjoint technique de 2^e classe H / F (catégorie C), dans la spécialité plomberie — session 2010.

MISSIONS ET REMUNERATION

Missions :

Affecté(e) au sein du Service des Affaires Immobilières (Département exploitation des bâtiments — Bureau de la maintenance générale) de la Préfecture de Police,

Lieu de travail en fonction des besoins :

— 46/48, bd Bessières, Paris 17^e

ou 39, rue de Dantzig, Paris 15^e

ou 2, rue de la Cité, Paris 4^e,

vos missions consistent à :

— Exécuter des travaux d'entretien, de dépannage et de maintenance sollicités par le chef d'atelier dans le corps d'état plomberie, couverture et assainissement ;

— Remonter les informations nécessaires à la tenue, au suivi et à la mise à jour du plan de charge vers le chef d'atelier et son adjoint.

Traitement :

— Traitement brut mensuel à partir de 1 747,59 € en début de carrière + suppléments pour charges de famille + indemnité de transport + indemnité pour travaux dangereux et insalubres.

— Une prime d'installation versée en une fois d'un montant brut de 2 045 €.

Qualités et compétences requises :

— Aptitude au travail en équipe ;

— Autonomie et réactivité ;

— Possession du permis B.

MODALITES DE CE RECRUTEMENT SANS CONCOURS

Date limite de dépôt des candidatures : 18 décembre 2009 (cachet de la Poste faisant foi).

— Sélection sur dossier des candidats et audition des candidats sélectionnés : à partir du 4 janvier 2010.

— Visite médicale des personnes retenues : à partir du 26 janvier 2010.

— Premières prises de poste envisagées : à partir du 1^{er} février 2010.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

— Etre de nationalité française ou ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

— Toutefois les personnes en instance d'acquisition de la nationalité française ou d'un des pays européens précités peuvent également postuler. Il est précisé que pour elles, l'obtention de cette nationalité, au plus tard, à la date de la sélection sur dossier, est une condition pour permettre leur nomination par l'administration, en cas d'admission.

PIECES A FOURNIR POUR CANDIDATURE

— Une lettre de candidature motivée ;

— Un curriculum vitae détaillé indiquant vos coordonnées, votre niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés (joindre les justificatifs : diplôme, attestation de formation, certificat de travail...);

— Une photographie d'identité récente ;

— 1 enveloppe affranchie format 23 x 16 portant vos coordonnées ;

— une pièce justificative de la situation à l'égard du service national. Les candidats nés après le 31 décembre 1978 et les candidates nées à partir du 1^{er} janvier 1983 doivent joindre la copie attestant leur recensement et leur participation à la journée d'appel et de préparation à la défense ;

— Copie recto verso de la carte nationale d'identité française valide ou d'un certificat de nationalité française ou d'une carte de ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou d'un justificatif de demande d'acquisition de la nationalité française ou d'un des pays européens précités.

DEPOT DES CANDIDATURES

Par courrier : Préfecture de Police — Direction des Ressources Humaines — Sous-Direction des Personnels — Bureau du Recrutement — pièce 308 — 9, boulevard du Palais, 75195 Paris Cedex 04 ;

Internet : www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr.

Sur place : Préfecture de Police — Direction des Ressources Humaines — Sous-Direction des Personnels — Accueil du Bureau du Recrutement — 3^e étage, pièce 308 — 11, rue des Ursins, 75195 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 53 73 53 27 — Métro 1 ou 4 : Hôtel de Ville ou Cité — R.E.R. B ou C : St Michel / Notre-Dame.

Fait à Paris, le 24 novembre 2009

L'Adjoint au Chef du Bureau du Recrutement

Véronique ALMY

Avis de recrutement sans concours d'un adjoint technique de 2^e classe de catégorie C (F/H) — spécialité chauffage — session 2010.

La Préfecture de Police recrute 1 adjoint technique de 2^e classe H / F (catégorie C), dans la spécialité chauffage — session 2010.

MISSIONS ET REMUNERATION

Missions :

Affecté(e) au sein du Service des Affaires Immobilières (Département exploitation des bâtiments — Bureau de la maintenance générale) de la Préfecture de Police,

— Lieu de travail : 2, rue de la Cité, Paris 4^e,

vos missions consistent à :

— Exécuter des travaux d'entretien, de dépannage et de maintenance sollicités par le chef d'atelier dans le corps d'état chauffage et ventilation ;

— Remonter les informations nécessaires à la tenue, au suivi et à la mise à jour du plan de charge vers le chef d'atelier et son adjoint.

Traitement :

— Traitement brut mensuel à partir de 1 747,59 € en début de carrière + suppléments pour charges de famille + indemnité de transport + indemnité pour travaux dangereux et insalubres.

— Une prime d'installation versée en une fois d'un montant brut de 2 045 €.

Qualités et compétences requises :

— Aptitude au travail en équipe ;

— Autonomie et réactivité ;

— Possession du permis B.

MODALITES DE CE RECRUTEMENT SANS CONCOURS

Date limite de dépôt des candidatures : 18 décembre 2009 (cachet de la Poste faisant foi).

— Sélection sur dossier des candidats et audition des candidats sélectionnés : à partir du 4 janvier 2010.

— Visite médicale des personnes retenues : à partir du 26 janvier 2010.

— Premières prises de poste envisagées : à partir du 1^{er} février 2010.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

— Etre de nationalité française ou ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

— Toutefois les personnes en instance d'acquisition de la nationalité française ou d'un des pays européens précités peuvent également postuler. Il est précisé que pour elles, l'obtention de cette nationalité, au plus tard, à la date de la sélection sur dossier, est une condition pour permettre leur nomination par l'administration, en cas d'admission.

PIECES A FOURNIR POUR CANDIDATURE

— Une lettre de candidature motivée ;

— Un curriculum vitae détaillé indiquant vos coordonnées, votre niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés (joindre les justificatifs : diplôme, attestation de formation, certificat de travail...);

— Une photographie d'identité récente ;

— 1 enveloppe affranchie format 23 x 16 portant vos coordonnées ;

— une pièce justificative de la situation à l'égard du service national. Les candidats nés après le 31 décembre 1978 et les candidates nées à partir du 1^{er} janvier 1983 doivent joindre la copie attestant leur recensement et leur participation à la journée d'appel et de préparation à la défense ;

— Copie recto verso de la carte nationale d'identité française valide ou d'un certificat de nationalité française ou d'une carte de ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou d'un justificatif de demande d'acquisition de la nationalité française ou d'un des pays européens précités.

DEPOT DES CANDIDATURES

Par courrier : Préfecture de Police — Direction des Ressources Humaines — Sous-Direction des Personnels — Bureau du

Recrutement — pièce 308 — 9, Boulevard du Palais, 75195 Paris Cedex 04 ;

Internet : www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr.

Sur place : Préfecture de Police — Direction des Ressources Humaines — Sous-Direction des Personnels — Accueil du Bureau du Recrutement — 3^e étage, pièce 308 — 11, rue des Ursins, 75195 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 53 73 53 27 — Métro 1 ou 4 : Hôtel de Ville ou Cité — R.E.R. B ou C : St Michel / Notre-Dame.

Fait à Paris, le 24 novembre 2009

L'Adjoint au Chef du Bureau du Recrutement

Véronique ALMY

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2009-3085 portant fixation de la composition du jury du concours d'agents d'entretien qualifiés au titre IV.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 93-101 du 19 janvier 1993 modifié relatif à l'accès des ressortissants des Etats membres de la Communauté économique européenne autres que la France à certains corps de la fonction publique hospitalière ;

Vu les articles L. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté en date du 20 mai 2009 portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Laure de la BRETÈCHE, Directrice Générale Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu le décret n° 2007-1185 du 3 août 2007 modifiant le décret n° 91-45 du 14 janvier 1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien de salubrité de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté 2009-2616 bis du 1^{er} septembre 2009, portant l'ouverture du concours pour le recrutement de 4 agents d'entretien qualifiés au titre IV, organisé au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Le jury du concours pour le recrutement, au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de 4 agents d'entretien qualifiés au titre IV est fixé comme suit :

Président : M. Laurent DESMARESCAUX, Directeur de la Cité de refuge « Centre Espoir » à Paris 13^e (75).

Membres : Mme Anne-Sophie ABGRALL, Directrice du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale « Georges Sand » et « Pixéricourt » au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (75).

Mme Marie CEYSSON, Adjointe de la Directrice du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale « Crimée » et « Charonne » au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (75).

Art. 2. — Mme Marie-Françoise SECK, membre titulaire de la Commission Administrative Paritaire n° 7 de la fonction publique hospitalière, représentera le personnel durant le déroulement de ce concours.

Art. 3. — Un agent de la Section des Concours au Service des Ressources Humaines sera chargé du secrétariat de ce concours.

Art. 4. — Le Chef du Service des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 novembre 2009

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
et par délégation,
La Directrice Générale
Laure de la BRETÈCHE

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2009-3086 portant fixation de la composition du jury du concours sur titres d'infirmier.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles L. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté en date du 20 mai 2009 portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Laure de la BRETÈCHE, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° E-5 du 29 octobre 1996 modifiée fixant la liste des corps du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris dont l'accès est ouvert aux ressortissants de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;

Vu la délibération 22-1 du 29 mars 2002 fixant les dispositions statutaires applicables au corps des infirmiers du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° 165-8 du 18 décembre 2003 fixant les modalités d'organisation, de la nature et du programme des épreuves du concours sur titres d'infirmier ;

Vu l'arrêté n° 2009-2556 du 21 août 2009 portant ouverture au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris d'un concours sur titres pour le recrutement de 30 infirmiers dont 3 au titre des emplois réservés ;

Arrête :

Article premier. — Le jury du concours sur titres pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de 30 infirmiers dont 3 au titre des emplois réservés, est fixé comme suit :

Président : M. AUBRY Dominique, fonctionnaire retraité (94) ;

Membres : M. LE COZ Rémy, fonctionnaire retraité (75) ;

Mme KHLIFI Evelyne, Directrice de l'EPHAD « Harmonie » (94) ;

Mme GARCIA Cécile, Cadre de Santé de l'EHPAD « Anselme PAYEN » (75) ;

M. ROUSSEL Didier, Adjoint au Maire à la Mairie du Kremlin-Bicêtre (94) ;

Mme ASIK Axelle, Conseillère municipale à la Mairie de Noisy-le-Sec (93).

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement du Président du jury, M. LE COZ Rémy le remplacerait.

Art. 3. — Est désigné en tant qu'examineur spécialisé, chargé de participer à l'examen des dossiers et à l'audition des candidats :

M. DEOM Patrice, chef du Bureau des Personnels Hospitaliers, Médicaux et Para-Médicaux au Service des Ressources Humaines.

Art. 4. — Mme SALHI Karima membre suppléant de la commission administrative paritaire n° 8, représentera le personnel durant le déroulement des épreuves de ce concours sur titres.

Art. 5. — Un agent de la Section des Concours du Service des Ressources Humaines sera chargé du secrétariat de ce concours.

Art. 6. — Le Chef du Service des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 novembre 2009

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
et par délégation,
La Directrice Générale
Laure de la BRETÈCHE

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Registre d'inscriptions du concours sur titres d'adjoint technique 1^{re} classe spécialité peintre.

- M. APPRUZZESE Régis
- M. BLANC Denis
- M. BREGMESTRE Jocelyn
- M. CAUDRON Olivier
- M. CHATENET Nicolas
- M. DOBAT Charles
- M. HANANY Albert
- M. HAUET Jérémy
- M. KOTTO Eugène
- M. LABAT Hilaire
- M. LAMENDIN Alain
- M. MADYIN Hany
- M. OPPIN Jean Luc
- M. VINCENT-SULLY Eddy.

Liste arrêtée à 14 candidats.

Fait à Paris, le 20 novembre 2009

Le Directeur Adjoint
Patrick GEOFFRAY

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Registre d'inscriptions du concours sur titres d'adjoint technique 1^{re} classe spécialité lingère.

- Mme ABDOULFATAHOU Sitti
- Mme DELAHAIE Chantal née RIBOU
- Mme DIVRON Marie Paule née ILLAN
- Mme DJAZOULI Léa
- Mlle GOUJON Sophie
- Mlle NELZI Laurence
- Mme ROSCO Myrtha
- Mme SABLE Maryse née BONNAIRE
- M. SULMONA Hubert
- Mlle ZANCARINI Patricia
- Mlle ZEBUT Guisette.

Liste arrêtée à 11 candidats.

Fait à Paris, le 20 novembre 2009

Le Directeur Adjoint

Patrick GEOFFRAY

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des assistants spécialisés d'enseignement artistique (F/H) des conservatoires de Paris dans la spécialité musique — discipline chant choral — Modificatif.

1^o) Un concours externe pour l'accès au corps des assistants spécialisés d'enseignement artistique (F/H) des conservatoires de Paris dans la spécialité musique — discipline chant choral — s'ouvrira à Paris à partir du 15 mars 2010 pour 1 poste.

Ce concours est ouvert aux candidat(e)s titulaires du diplôme d'Etat de professeur de musique ou d'un diplôme universitaire de musicien intervenant.

Les candidat(e)s constituent un dossier d'activités pédagogiques et artistiques qu'ils (elles) déposent au moment de leur inscription. Les candidat(e)s font figurer dans leur dossier toute pièce qu'ils (elles) jugent utile de faire figurer, ainsi que, obligatoirement, leur projet pédagogique détaillé.

2^o) Un concours interne pour l'accès au corps des assistants spécialisés d'enseignement artistique (F/H) des conservatoires de Paris dans la spécialité musique — discipline chant choral — s'ouvrira à Paris à partir du 15 mars 2010 pour 1 poste.

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agent(e)s non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière comptant au 1^{er} janvier 2010 au moins 3 années de services publics.

Les candidat(e)s constituent un dossier d'activités pédagogiques et artistiques qu'ils (elles) déposent au moment de leur inscription. Les candidat(e)s font figurer dans leur dossier toute pièce qu'ils (elles) jugent utile de faire figurer, ainsi que, obligatoirement, leur projet pédagogique détaillé.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par internet sur www.recrutement.paris.fr du 14 décembre 2009 au 21 janvier 2010 inclus.

Pendant cette même période, les dossiers d'inscription pourront également être retirés et déposés à l'accueil du Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris — pendant les horaires d'ouverture. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe de format 32 x 22,5 libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie au tarif en vigueur pour 250 g (2,22 € au 2 mars 2009).

Les dossiers d'inscription renvoyés ou déposés après le 21 janvier 2010 ainsi que les dossiers incomplets feront l'objet d'un rejet (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des assistants spécialisés d'enseignement artistique (F/H) des conservatoires de Paris dans la spécialité musique — discipline violon — Modificatif.

1^o) Un concours externe pour l'accès au corps des assistants spécialisés d'enseignement artistique (F/H) des conservatoires de Paris dans la spécialité musique — discipline violon — s'ouvrira à Paris à partir du 15 mars 2010 pour 1 poste.

Ce concours est ouvert aux candidat(e)s titulaires du diplôme d'Etat de professeur de musique ou d'un diplôme universitaire de musicien intervenant.

Les candidat(e)s constituent un dossier d'activités pédagogiques et artistiques qu'ils (elles) déposent au moment de leur inscription. Les candidat(e)s font figurer dans leur dossier toute pièce qu'ils (elles) jugent utile de faire figurer, ainsi que, obligatoirement, leur projet pédagogique détaillé.

2^o) Un concours interne pour l'accès au corps des assistants spécialisés d'enseignement artistique (F/H) des conservatoires de Paris dans la spécialité musique — discipline violon — s'ouvrira à Paris à partir du 15 mars 2010 pour 2 postes.

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agent(e)s non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière comptant au 1^{er} janvier 2010 au moins 3 années de services publics.

Les candidat(e)s constituent un dossier d'activités pédagogiques et artistiques qu'ils (elles) déposent au moment de leur inscription. Les candidat(e)s font figurer dans leur dossier toute pièce qu'ils (elles) jugent utile de faire figurer, ainsi que, obligatoirement, leur projet pédagogique détaillé.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par internet sur www.recrutement.paris.fr du 14 décembre 2009 au 21 janvier 2010 inclus.

Pendant cette même période, les dossiers d'inscription pourront également être retirés et déposés à l'accueil du Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris — pendant les horaires d'ouverture. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe de format 32 x 22,5 libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie au tarif en vigueur pour 250 g (2,22 € au 2 mars 2009).

Les dossiers d'inscription renvoyés ou déposés après le 21 janvier 2010 ainsi que les dossiers incomplets feront l'objet d'un rejet (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

DIRECTION DE L'URBANISME

Avis aux constructeurs

Les constructeurs sont informés de ce que le nouveau régime des autorisations d'urbanisme est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2007 pour les demandes déposées à compter de cette date.

Leur attention est appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur demande d'autorisation d'urbanisme avant d'entreprendre les travaux soumis à autorisation ou à déclaration préalable. En effet, d'une part leur demande peut être rejetée dans ce délai et d'autre part l'absence de réponse au terme de ce délai vaut parfois rejet implicite.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales.

Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom et adresse du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

S.H.O.N. : Surface Hors Œuvre Nette

S.T. : Surface du Terrain

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

M1 : 1^{er} permis modificatif

M2 : 2^e permis modificatif (etc.)

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

POSTES A POURVOIR

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 21144.

LOCALISATION

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé —
Sous-Direction de l'Action Sociale — 94-96, Quai de la Râpée,
75012 Paris.

NATURE DU POSTE

Titre : chef de la Mission Systèmes d'Information de la Sous-Direction de l'Action Sociale.

Attributions : les missions de la Sous-Direction : La Sous-Direction de l'Action Sociale met en œuvre la politique d'action sociale départementale en direction des Parisiens handicapés et âgés. Pour ce public, et dans le cadre des schémas directeurs départementaux adoptés en 2006, elle gère l'aide sociale légale, organise et coordonne le réseau d'accueil de proximité, contrôle et finance en partie la prise en charge en établissement ou service spécialisés. Elle suit l'activité de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris (M.D.P.H.). L'aide sociale légale passe par la gestion administrative, financière et comptable de plusieurs prestations : l'allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A.) pour les personnes âgées, la prestation de compensation du handicap (P.C.H.), l'aide sociale légale en matière d'hébergement ou l'aide à domicile. La Sous-Direction contrôle enfin le fonctionnement juridique, financier (budgets et tarifs) mais aussi qualitatif (respect des normes techniques et des droits des usagers) de près de 300 structures d'accueil et d'hébergement de personnes âgées et handicapées. Les enjeux de la Mission Systèmes d'Information : l'objectif de la mission est d'accompagner la modernisation des outils de la SDAS, notamment par la mise en œuvre et l'exploitation d'un nouveau système d'information complet et cohérent de l'aide sociale légale aux personnes âgées et handicapées (SALSA), d'assurer en liaison avec la M.D.P.H. la cohérence des échanges entre son SI métier M.D.P.H. (SIMPIONI) et SALSA, d'assurer la liaison avec l'outil de gestion financière de la Ville de Paris (ALIZE), de mettre en place un système de tarification au niveau de la DASES, ainsi qu'un nouvel outil de gestion de crise sanitaire et sociale (refonte

CHALEX). La Mission Systèmes d'Information assure également l'élaboration et le suivi des marchés de formation aux outils informatiques de la Sous-Direction. Attributions : le titulaire du poste est chef de la Mission Systèmes d'Information et chef de projet maîtrise d'ouvrage de SALSA. Dans le cadre de SALSA, il assure le pilotage du projet : organisation des ateliers de spécifications, contrôle et logistique de l'ensemble des livrables, communication auprès des utilisateurs et tenue du tableau de bord. Il prend en charge, en liaison avec les chefs de service, le déploiement et la formation de 700 utilisateurs répartis sur 39 sites géographiques. Au sein de la Mission Systèmes d'Information, il anime une équipe de deux cadres B : 1 chef de projet utilisateurs Tarification, 1 correspondant d'application polyvalent. Tant pour SALSA que pour les autres applications, il encadre : les activités de formation : pour l'expression des besoins, la conception et la planification des formations, la réalisation des guides utilisateurs et l'animation d'une équipe de formateurs internes ; les activités de support : la gestion de l'administration fonctionnelle, l'organisation de l'assistance téléphonique et l'accompagnement au changement pendant et après la mise en service des nouveaux outils. Le titulaire du poste est, pour la Sous-Direction, l'interlocuteur privilégié du Bureau de l'Informatique et de l'Ingénierie de la DASES. Dans le cadre du projet SALSA et des autres applications, il assure le lien opérationnel avec le bureau des projets de l'habitant de la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : expériences en matière de conduite de projet et du changement accompagnées d'outils de reporting (formalisation d'objectifs, d'indicateurs et tenue),

N° 2 : sens de la communication et esprit d'initiative,

N° 3 : réactivité et capacité d'anticipation.

CONTACT

Mme MORAND — Bureau des personnels administratifs, techniques et ouvriers — Téléphone : 01 43 47 70 82.

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 21213.

LOCALISATION

Direction de la Voirie et des Déplacements — Inspection Générale des Carrières — 3, avenue du Colonel Henri Rol-Tanguy, 75014 Paris — Accès : Métro ou RER Denfert Rochereau.

NATURE DU POSTE

Titre : chef de la Division Inspection, Cartographie, Recherche et Etudes.

Contexte hiérarchique : sous la responsabilité de l'Inspecteur Général des Carrières et de son adjoint.

Attributions : management de la division (20 agents) dont la brigade ; rédaction des plans de prévention des risques ; suivi de l'hydrogéologie parisienne ; lien avec les organismes de recherche ; relais technique suppléant.

Conditions particulières : visites en carrières. Astreinte carrière 5 week-ends par an.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : ingénieur géologue.

Qualités requises :

N° 1 : compétence géologique ;

N° 2 : capacité d'encadrement ;

N° 3 : rigueur et organisation.

Connaissances particulières : géologie.

CONTACT

Xavier PICCINO — Inspection Générale des Carrières — 3, avenue du Colonel Henri Rol-Tanguy, 75014 Paris — Téléphone : 01 40 47 58 10 — Mél : xavier.piccino@paris.fr.

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 21246.

LOCALISATION

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information — SDPR/Bureau de la Production Informatique — 227, rue de Bercy, 75012 Paris — Accès : Gare de Lyon ou Quai de la Râpée.

NATURE DU POSTE

Titre : responsable de la Section « Etude et Architecture ».

Attributions : contexte : le Bureau de la Production Informatique de la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information de la Ville de Paris exploite de l'ordre de 400 applications réparties sur 900 serveurs, dans un environnement technique complexe et nécessitant un niveau de disponibilité et de performance à la hauteur des enjeux de la Ville. Missions de la section : La section a pour mission de concevoir l'architecture des infrastructures techniques à mettre en place pour les applications à réaliser : définition des composantes techniques à installer et identification des ressources nécessaires à leur mise en œuvre. Par ailleurs, en cas de dysfonctionnement complexe, elle en pilote la résolution en mobilisant, en mode projet, les ressources techniques compétentes de la DSTI. Responsabilités du poste : encadrement et animation d'une équipe pluridisciplinaire de 6 agents de profil « expert technique » ; interface au quotidien avec les autres entités de la DSTI, notamment les chefs de projet SDDP (Sous-Direction du Développement et des Projets) ; assure la communication régulière sur l'avancement des projets lors de comités de pilotage internes ; assure la communication, la prise en charge et la résolution des incidents complexes ; expériences requises : 5 ans dans le développement ou la production informatique et 2 ans dans l'architecture des systèmes d'information ; maîtriser l'architecture technique des systèmes et leurs technologies ; avoir un leadership technique ; capacité à faire travailler des équipes multidisciplinaires en mode « projet » et lors de situations « tendues » ; capacité d'analyse des systèmes et de leurs dysfonctionnements.

Conditions particulières : astreintes régulières et permanentes à prévoir.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : niveau d'études BAC + 5 minimum (ingénieur informatique).

Qualités requises :

N° 1 : aptitude à la négociation technique ;

N° 2 : qualités rédactionnelles ;

N° 3 : qualités pédagogiques et didactiques ;

N° 4 : capacité d'adaptation.

CONTACT

M. RAS Eric — Bureau 101 — DSTI/SDPR/BPI — 227, rue de Bercy, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 67 14 — Mél : éric.ras@paris.fr.

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 21302.

LOCALISATION

Direction des Familles et de la Petite Enfance — Service des Ressources Humaines — 10, avenue Ledru Rollin, 75012 Paris — Accès : Gare de Lyon.

NATURE DU POSTE

Titre : adjoint responsable santé / sécurité au travail.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du responsable du Bureau de la prévention des risques professionnels.

Attributions : l'adjoint responsable santé/sécurité au travail est chargé : d'assister le responsable du bureau pour veiller à la pérennité de la démarche d'évaluation des risques professionnels, la mise à jour et le suivi des DU et plans d'actions ; d'organiser et participer avec les membres élus au CHS aux visites des locaux (visite des nouveaux établissements, études des conditions de travail, enquêtes après accident grave) ; d'assister le responsable du Bureau pour la préparation des dossiers présentés en CHS ; de réaliser des statistiques relatives à l'hygiène et à la sécurité ; de rédiger des consignes, notes et documents de synthèse ; d'encadrer l'équipe (animatrices de prévention) en cas d'absence du responsable.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : DUT hygiène et sécurité.

Qualités requises :

N° 1 : expérience significative dans un service hygiène et sécurité ;

N° 2 : sens des responsabilités et de l'organisation, rigueur, aptitudes rédactionnelles ;

N° 3 : qualités relationnelles ;

N° 4 : maîtrise des outils informatiques.

CONTACT

Katia BOUYER — chef du Bureau de la prévention des risques professionnels — service des ressources humaines — 10, avenue Ledru Rollin, 75012 — Téléphone : 01 43 47 75 44.

Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance d'un poste de technicien supérieur (F/H).

Poste numéro : 21318.

Grade : Technicien supérieur.

LOCALISATION

Direction du Patrimoine et de l'Architecture — Service technique du bâtiment durable — 98, quai de la Râpée, 75012 Paris — Accès : métro : quai de la Râpée, Gare de Lyon ou Gare d'Austerlitz.

NATURE DU POSTE

Titre : Assistant chef de projet (Cadre B) (F/H).

Contexte hiérarchique : (voir ci-dessous).

Attributions : la Direction du Patrimoine et de l'Architecture (D.P.A.) est la direction de référence du Patrimoine Architectural des Equipements Publics de la ville dont elle assure la préservation, la mise en valeur et l'entretien. Elle met également en œuvre des travaux de maintenance et de réhabilitation pour le compte des autres Directions de la ville. Enfin, elle conduit les travaux de construction neuve et assure à ce titre, un rôle de maître d'ouvrage délégué.

Le service technique du bâtiment durable (S.T.B.D.) établit et diffuse la doctrine, établit des propositions opérationnelles, développe une expertise technique et économique, conseille et accompagne l'ensemble des services de la D.P.A. en matière de prise en compte du développement durable et de mise en œuvre du plan climat.

Il est composé de la section de la réglementation et du développement (S.R.D. — structure chargée de la veille technologique et réglementaire, de l'expertise et de la diffusion de la doctrine technique) et de la section technique de l'énergie et du génie climatique (S.T.E.G.C.), chargée d'une part de définir la politique municipale en matière d'énergie pour l'ensemble des équipements publics ainsi que d'en assurer la mise en œuvre et l'optimisation, et d'autre part chargée des travaux de modernisation, de l'entretien et de l'exploitation des 2000 centres thermiques qui s'effectue, soit en régie (pour 2/3 des installations), soit par l'intermédiaire d'entreprises privées (1/3 des installations).

Contexte hiérarchique : l'équipe de projet se compose du Chef de projet, et de deux assistants, et sera placée sous l'autorité directe du chef de service. L'équipe travaille en étroite collaboration avec l'ingénieur économiste de la construction du S.T.B.D. qui pourra l'assister en matière d'expertise économique, et avec les responsables des deux sections (S.R.D. et S.T.E.G.C.), toutes les deux impactées par ce projet fédérateur.

Contexte du projet : afin de contribuer à l'atteinte des objectifs ambitieux du Plan Climat de Paris adopté en octobre 2007, il a été décidé de lancer un contrat de performance énergétique (C.P.E.), forme de contrat de partenariat régie par l'ordonnance de 2004, portant sur les 600 écoles parisiennes, 300 écoles seront traitées sur la mandature actuelle (avant 2014), les 300 autres sur la prochaine mandature. Il s'agit d'un projet majeur de la Ville de Paris, stratégique et innovant, dont le budget sur la mandature 2009/2014 est de 30 M€ (le budget global étant estimé à 600 M€), et qui est porté par le Cabinet du Maire de Paris et par de nombreux élus sectoriels (Architecture, Développement durable, Affaires scolaires...).

Attributions : sous la responsabilité du chef de projet, l'équipe est responsable de la mise en œuvre du projet « C.P.E. écoles » dans toutes ses composantes, et en particulier aura en charge, avec l'aide des services concernés :

- la passation d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin de réaliser les études en amont, dont l'évaluation préalable qui permettra d'obtenir l'autorisation formelle du Conseil de Paris ;

- la mise au point avec l'AMO, du cahier des charges qui sera proposé aux opérateurs privés dans le cadre d'un dialogue compétitif ;

- la sélection des sites, en prenant en compte les critères techniques et géographiques et en veillant à l'élaboration de panels cohérents pour une approche globale ;
- le montage opérationnel et la stratégie d'allotissement ;

- la participation aux négociations dans le cadre du dialogue compétitif ;

- l'analyse des risques ;

- les relations entre le titulaire du contrat, les agents de la D.P.A. intervenant en régie sur les bâtiments (ateliers des SLA, ateliers de la S.T.E.G.C.), les autres entreprises privées réalisant sur place des prestations d'exploitation, de maintenance, ou des travaux, et, enfin, les différents intervenants dans les écoles y compris les chefs d'établissement et les usagers ;

- la participation aux réunions de présentation de l'avancement du projet aux décideurs et aux élus ;

- la gestion budgétaire du projet et le respect du planning.

Enfin, au niveau du financement de l'opération, il y aura lieu d'affiner le montage à mettre en place, le montant et les mécanismes de transfert entre les différentes sources de financement : économies d'énergie imputées aux états spéciaux d'arrondissement, répartition entre budget d'investissement et budget de fonctionnement, coûts évités par les différents services de la Ville de Paris (travaux d'amélioration annuels devenant inutiles puisque réalisés dans le cadre du C.P.E.), obtention de subventions institutionnelles (RIF, ADEME...).

Spécificités : la durée de la mission est de 3 ans.

Grande autonomie d'intervention dans le respect des objectifs fixés.

Sensibilité dans le domaine du développement durable et de la conduite de projet.

Conditions particulières : capacité de dialogue avec de nombreux interlocuteurs, en interne à la D.P.A., avec les différentes directions de la Mairie de Paris, ou au niveau de partenaires extérieurs (institutionnels, entreprises, bureaux d'études...)

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : cadre B, technique ou administratif.

Qualités requises :

N° 1 : esprit de synthèse ;

N° 2 : dynamisme, esprit d'innovation, curiosité ;

N° 3 : capacité à communiquer.

CONTACT

Sylvie BORST, ingénieure en chef, chef du S.T.B.D. — Service Technique du Bâtiment Durable — 98, quai de la Râpée, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 83 16.

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des travaux.

Poste : Analyste risques naturels (F/H) — Inspection générale des carrières — 3, avenue du Colonel Henri Rol-Tanguy, 75014 Paris.

Contact : M. Xavier PICCINO, Inspection générale des carrières — Mél : xavier.piccino@paris.fr — Téléphone : 01 40 47 58 10.

Référence : intranet n° 21279 — Ingénieur des travaux.

Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des services techniques, ingénieur divisionnaire des travaux, attaché ou attaché principal.

Poste : Chef de projet « CPE écoles » (F/H) — Service technique du bâtiment durable 98, quai de la Rapée, 75012 Paris.

Contact : Mme Sylvie BORST — Téléphone : 01 43 47 83 16.

Référence : intranet n° 21315 (IST), n° 21314 (ITP), n° 21316 (attaché), n° 21317 (attaché principal).

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Sous-Direction de l'action foncière / Service d'intervention foncière.

Poste : Attaché d'administrations parisiennes au Bureau des opérations immobilières.

Contact : Mme LUKOMSKI-ECOLE, chef du Bureau — Téléphone : 01 42 76 35 62.

Référence : BES 09 G 11 13.

Syndicat Mixte Autolib'. — Avis de vacance de postes de catégorie A (F/H) — Ingénieur des travaux ou cadre contractuel de catégorie A.

Poste : Adjoint au chef de projet (F/H) — (3 postes offerts) — 42, rue du Louvre, 75001 Paris.

Contact : M. Sylvain MARTY — Mél : sylvain.marty@paris.fr — Téléphone : 01 44 82 78 34/38.

Référence : intranet n° 21292, 21301, 21296 — Ingénieur des travaux.

Poste : Responsable administratif et financier — 42, rue du Louvre, 75001 Paris.

Contact : M. Sylvain MARTY — Mél : sylvain.marty@paris.fr — Téléphone : 01 44 82 78 34/38.

Référence : intranet n° 21304 — Ingénieur des travaux.

Maison des Métallos. — Avis de vacance d'un poste de responsable budgétaire et comptable (F/H).

LOCALISATION

Maison des Métallos EPA — 94, rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 Paris — Accès Métro : Couronnes ou Parmentier.

NATURE DU POSTE

Il/Elle est chargé(e) des fonctions budgétaires et comptables :

- préparation du budget primitif et du budget supplémentaire,
- exécution budgétaire,
- gestion d'un projet annexe,
- gestion d'une régie d'avances et de recettes.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : expérience confirmée en matière de comptabilité publique et en matière de gestion des entreprises culturelles.

Qualités requises : rigueur, forte motivation pour participer à l'activité d'un lieu culturel, autonomie, connaissance des marchés publics et de la gestion des ressources humaines.

CONTACT

CV et lettre de motivation à : TERRIER Magali — Mél : magaliterrier@maisondesmetallos.org.

Le Directeur de la Publication :

Nicolas REVEL